

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$5 00
UNION POSTALE	8 00
Édition hebdomadaire	
CANADA	\$2 00
ETATS-UNIS	2 50
UNION POSTALE	3 00

Directeur : HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR

Rédaction et administration :

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONES :

ADMINISTRATION: Main 7461

RÉDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

L'oukase qu'on oubliera

Le décret ministériel qui, en suspendant temporairement le jeu normal de l'industrie, affecte à un si vil degré patrons et ouvriers, a toute chance de faire oublier la petite note perdue dans les journaux d'hier et qui relate les facilités offertes par le gouvernement aux soldats qui veulent rechercher le divorce.

Et pourtant, des deux décrets, le plus grave, le plus gros de conséquences lointaines, n'est pas celui qui le paraît tout d'abord.

Si lourd qu'il soit pour les industriels et les ouvriers qu'il atteint directement, le décret qui suspend l'opération des usines ne porte point à l'ordre social un coup aussi profond, de retentissement aussi durable, que le petit arrêté ministériel qui élargit pour les soldats de retour du front les avenues du divorce.

On aura depuis longtemps oublié le premier, et réparé plus ou moins les brèches qu'il aura causées dans le budget des compagnies et des particuliers, que le second continuera de produire ses effets funestes.

Car aujourd'hui, c'est au nom du principe qui veut que les soldats jouissent partout d'une situation exceptionnelle (nous nous battons pour détruire le militarisme... en Prusse) qu'on supprime, pour eux seuls, les obstacles que la loi avait mis à la recherche du divorce: l'obligation de certains dépôts préliminaires, etc. Et l'on ne peut contester aux autorités une certaine logique dans l'absurde: on avait pratiquement reconnu aux soldats, dans plus d'un cas, le privilège de l'impunité pour des actes qui auraient conduit en prison des citoyens ordinaires; il s'est trouvé un ou deux tribunaux pour leur concéder, en fait, le droit à la bigamie; une loi spéciale a permis à un certain nombre d'entre eux qui n'ont jamais mis les pieds au pays d'y exercer les privilèges politiques supérieurs du citoyen... Il est assez logique, dans ces conditions, qu'on supprime à leur bénéfice une vieille barrière dressée devant tous les citoyens.

Mais, demain, croit-on que les choses en resteront là? Croit-on que ces nouvelles facilités offertes au divorce resteront le privilège exclusif et incontesté des soldats de retour du front? Croit-on que les femmes d'abord qui pourraient avoir à se plaindre des soldats ne réclameront pas à leur bénéfice la même facilité d'accès au tribunal où l'on brise les familles? Et croit-on que le privilège ensuite ne sera pas réclamé au profit de tous? On ne fera pas indéfiniment admettre à tous ceux qui veulent judiciairement rompre les liens familiaux que les soldats de retour du front ont droit, de ce chef seul, à une situation et à des avantages particuliers?

C'est toute la question de la démocratisation du divorce, de sa mise à la portée de tous, de la rupture infiniment facile du lien familial, que le gouvernement pose ainsi par simple arrêté ministériel. Il installe sous le régime actuel, qui tout en reconnaissant le principe du divorce cherchait à en limiter les conséquences, une cartouche qu'on ne tardera pas à allumer.

Dans toute l'Europe, l'une des questions qui préoccupent le plus les penseurs, c'est précisément la désorganisation de la famille consécutive à la guerre. En France, où l'on ne craint pas de constater publiquement les désordres sur lesquels on voudrait ici fermer les yeux — comme si cette politique d'autruche pouvait supprimer le mal! — nombre d'écrivains ne craignent pas de dire leur effroi devant le nombre des divorces prononcés à la suite de la guerre, avec les familles dispersées, les enfants jetés de droite et de gauche. On s'épouvante de l'usage fait des lois existantes.

Mais il n'apparaît point que le gouvernement ait profité de la guerre pour accentuer ce mouvement de dissolution sociale, pour faciliter la besogne de ceux qui réclament une plus grande facilité de rupture du lien familial.

Cela, hélas! était réservé à notre pays...

Omer HEROUX.

BILLET DU SOIR.

PETITE TRAGÉDIE

Depuis dix jours, la résolution était définitive: Percy et Tott seraient mis en pension, au collège. De ce moment, l'entraîneur n'avait pas ralenti: ce furent les courses chez le dentiste, chez l'oculiste, dans les magasins, chez le coiffeur où la tête des deux bambins de neuf et sept ans fut rasée. Les épaisses boucles brunes et blondes tombèrent: tandis que nous avions envie de pleurer, ils riaient, se redressaient devant la glace où ils affectaient des airs d'hommes, de mâtres.

Ce départ, prélude de tant d'autres, fut joyeux. La valise neuve était remplie d'objets neufs; il y avait, pour se rendre, une jolie course dans la montagne et la-bas, des compagnons de jeu; ils s'instruisaient, feraient leur première communion. Nous retenions nos larmes et les enfants encore étaient radieux.

Intuitivement, réalisaient-ils que la perspective était trompeuse?

— Bonne maman, tu m'emverras la photographie pour que je la mette dans mon pupitre et la regarde lorsque je m'ennuierai, dit soudainement Tott, au moment des adieux.

Sans en rien dire, Tott avait donc soupçonné l'ennui, ce monstre qui étire si douloureusement le cœur des petits enfants? Peut-être, avait-il même pressenti le froid et l'isolement que causent à certains jours, les longs et sombres couloirs, les grandes salles aux murs nus, l'ordre rigoureux du réfectoire, de la classe, et du dortoir, la cour haute et close où l'on ne voit pas l'herbe des prés.

Ce soir, notre maison est silencieuse et paraît déserte. Plus de cris ni de courses, plus de glissades le long du bras de l'escalier; plus personne à réprimander. Notre maison est triste, l'atmosphère y est oppressante. Nous songeons, sans nous le dire, qu'un de nos deux petits après s'être couchés tôt et avoir pleuré un peu, s'endormiront tard en croyant comme nous, qu'ils sont partis pour toujours.

Joëla ROHU.

UNIVERSITE LAVAL

COURS DE M. GUY-VANIER

Mercredi soir, 6 février, à huit heures, le cours de Droit et d'Economie commerciale.

Voici le programme: Les risques commerciaux. L'assurance et ses multiples objets. Législation canadienne. Notre loi des accidents du travail. La prévoyance. L'épargne. La mutualité. Les caisses de retraite et les caisses d'épargne. Les rentes viagères.

Le cours de M. Vanier se donne à 8 heures, dans la salle 24, de la Faculté de Médecine, à l'Université Laval.

BLOC - NOTES

L'oukase du charbon

Ottawa vient de décider que les 9, 10 et 11 février, presque tous les usines et édifices publics de l'est du pays, de Fort-William à la Rivière-du-Loup, devront n'employer de houille que juste ce qu'il faudra pour tout n'y gèle pas. Cette mesure affecte également nombre de particuliers. Des milliers et des milliers de patrons devront donc suspendre les travaux de leurs fabriques et des milliers d'artisans devront chômer, sans salaire. Ce qui diminue quelque peu, en apparence, la rigueur de l'ordonnance fédérale, c'est que cette mesure ne vaut que pour une journée et demie, puisqu'elle ferme les usines du samedi matin au lundi soir; or nombre d'entre elles chôment d'habitude du samedi midi au lundi matin. Toute de même, il y a là une mesure extraordinaire, démontrant d'abord, une fois de plus, notre étroite dépendance des Etats-Unis, dans le régime industriel et économique, et donc nous rappelant que nous sommes aussi un pays d'Amérique, — ce que nous étions au surplus presqu'entièrement, — cela laisse au surplus pressentir que cet arrêt temporaire pourrait bien n'être que le premier d'une série d'autres, auxquels nous astreindront les conditions du transport, l'insuffisance du combustible, par toute l'Amérique, la surproduction de nos industries de guerre, la dureté de la saison et bien d'autres causes. L'entrée des Etats-Unis dans la guerre devait avoir de multiples conséquences. Plusieurs loyalistes n'avaient pas prévu celle-ci, qui, aujourd'hui, dans le monde des industriels, pesteront quelque peu contre elle. Cela ne leur servira guère. Ottawa a parlé, les usines devront arrêter. Il reste à savoir quel résultat pratique donnera cette mesure extraordinaire et si M. Magrath se contentera de cela, ou s'il ira plus loin, imposant, au fond, par Washington, notre capitale réelle.

Washington estime à 7 tonnes en moyenne l'espace que prennent continuellement à bord des navires les vivres, les munitions et le reste, affectés au ravitaillement de charbon. On a donc envoyé outre-mer. Un million de soldats américains outre-mer exigent donc 7 millions de tonnes en service continu. Or à l'heure présente, la marine marchande américaine jauge un total de 4 millions de tonnes; il va donc falloir économiser l'espace sur tous les navires transatlantiques, si Washington veut à la fois transporter outre-mer des centaines de mille hommes et tout ce qu'il faut pour les ravitailler et les fournir de munitions, et en même temps aider aux alliés à se nourrir. Ce qui, par

ailleurs, prouve aussi la pénurie des cales, c'est que, d'après une dépêche de ce matin, datée de Washington, il reste aux Etats-Unis, à l'heure présente, dans les ports de l'Atlantique, au delà d'un million de tonnes de matériaux de toutes sortes à destination des Alliés, matériaux qui attendent d'être chargés depuis des semaines et des semaines. Les mesures prises par Washington, il y a quelque temps, par rapport à la consommation du charbon, ont permis de donner du combustible à la plupart des dizaines de navires immobilisés dans les ports américains, parce qu'ils n'avaient pas de charbon pour s'en aller en Europe. La détermination que vont prendre, ces jours-ci, les Etats-Unis de limiter leurs importations à la moitié de la normale, afin de pouvoir affecter plus de cales au transport des hommes et des vivres en Europe, confirme également tout ce qui s'est écrit au sujet de la rareté de plus en plus grande des navires. Il semblerait que ce qui soit le plus urgent de tous les problèmes de la guerre, pour nous, serait de fournir aux Alliés des navires et des vivres, surtout à la période où les Etats-Unis leur prêtent des centaines de mille hommes. Mais Ottawa est au-dessus de tout raisonnement qui l'induirait à tourner la population vers l'agriculture et les chantiers de construction navale plutôt que vers les casernes.

Libre-échange

Toujours avec autant d'esprit, l'Économiste canadien le directeur du Devoir à Caillaux, à Bolo, au Kaiser, au Kronprinz; et la Gazette, toujours aussi épressée, traduit et livre à ses lecteurs anglophones les faciles plaisanteries du journal de Québec. La Gazette est d'habitude fortement protectionniste; la voici maintenant qui verse dans le libre-échange. Elle estime sans doute que, comme elle n'a guère d'esprit, elle peut bien emprunter celui des autres. Pour cette fois-ci, elle n'a guère été heureuse. Mais, le vieux proverbe le dit, «asinus asinum».

Un général

Le général Grossetti qui vient de mourir en France était d'une énorme corpulence; le correspondant du Truth, de Londres, écrit qu'aux premiers temps de la guerre actuelle, alors que les Français étaient à Ypres, le général Grossetti se trouvait à Pervyse. Les Allemands se mirent à bombarder violemment le village de leurs projectiles, pointant surtout leur artillerie sur la place du village. Or des troupes françaises nécessaires au front traversaient Pervyse et devaient passer sur cette place, où le feu était meurtrier. Les soldats, paraît-il, gagnaient fort peu l'idée de s'exposer en un endroit aussi découvert et ils grommelaient. Mais, ce qui est finalement raison de leur mécontentement, ce fut le spectacle du gros général Grossetti, assis dans un fauteuil gémissant sous son poids, en plein milieu de la place dangereuse, sous un soleil de plomb, et qui criait des plaisanteries au delà de lui, vaincu par la canonicité de ce militaire, se fit enfin à la mitraille et aux obus. Le général Grossetti resta ainsi plus de deux heures dans son mauvais fauteuil, à l'endroit le plus exposé, jusqu'à ce que le dernier soldat eût traversé la place. Un pareil fait peut n'être pas de l'héroïsme à la Française; mais le général Grossetti manifesta ce jour-là que s'il était le plus gros soldat de France, il n'en était pas non plus le moins audacieux.

La crise espagnole

Washington exprimait l'autre soir son mécontentement de la conduite de Madrid, ne livrant pas assez vite, paraît-il, aux Américains en France, des provisions de toutes sortes que l'intendance américaine a achetées en Espagne. Or il se trouve, ainsi que nous le notions le même jour, que l'Espagne a, elle aussi, comme les Etats-Unis, sa crise des transports ferroviaires. Le correspondant madrilène de l'Economist de Londres écrit que c'est une question de plus sérieuses que l'Espagne est à court de charbon, parce que ses mines n'ont pas été exploitées régulièrement, l'été dernier, et aussi parce que l'hiver est le plus rigoureux qu'il y ait eu de mémoire d'homme en Espagne. Des avalanches ont, avec des tempêtes de neige, bloqué des gorges par où passent les chemins de fer, dans les Asturies, les convois y restent enlisés pendant des journées, ce qui accroit la crise de la houille, et des villes comme Madrid, Séville, Valence et dix-sept autres, n'ont ni bois, ni charbon, ni gaz. On comprendra plus aisément, après cela, que ce ne paraît pas être la mauvaise volonté qui empêche les livraisons aux alliés des commandes accordées aux exportateurs espagnols. Chaque pays a, de ce temps-ci, sa crise économique, provoquée par la guerre et sa durée, accentuée par la dureté des hivers, la pénurie de la main-d'œuvre et la cherté de la vie qui empêche les ouvriers et la population de puiser des ressources pérennes de manger à leur faim et donc de donner le meilleur rendement possible de leur travail. Même les plus farouchement protectionnistes n'y peuvent rien. Tant que la guerre se prolongera, cet état de choses empirera.

Des Boches

Le Post de New-York, dans ses informations militaires de samedi dernier, note le renvoi de l'armée

CHRONIQUE D'OTTAWA

Hommes politiques et pantins

La "Bonne Entente" montre la tête — Le cas des ministres Sévigny et Blondin — M. Rowell pérore.

(Par Ernest BILODEAU)

Ottawa, 4 février. L'opinion du public a été étonnée par le point en annonçant qu'il a fini de conférer avec les chefs agricoles et ouvriers, qu'il va agir, mais qu'il faut lui laisser le temps d'amener ses projets à maturité. Les ouvriers canadiens refusent absolument de laisser entrer au pays d'autres garnisons de ferme que ceux des Etats-Unis. Or il est loin d'être certain, après les récentes révélations, que nos voisins soient bien disposés à nous en prêter, à supposer qu'ils en aient à prêter, ce qui est plus que douteux. Aussi les journaux officiels admettent-ils que la situation est sérieuse et délicate. Comme si on ne le leur avait pas prédit depuis trois ans! En tout cas, ces messieurs du ministère "considèrent" la question — et en retarderont la solution le plus longtemps qu'ils pourront. Mais l'opposition commence à se frotter les mains.

A ce propos, on annonce aujourd'hui que la session ne pourra pas être convoquée beaucoup avant le milieu de mars. Les députés ne seront pas cités dans la Gazette du Canada avant dix ou quinze jours au moins, peut-être plus tard, et il est d'usage de leur donner ensuite un avis d'au moins trente jours avant la réunion des chambres; cependant l'avis sera plus court pour cette fois et les convocations tout probablement pour la mi-mars.

Une rumeur lancée par le Journal affirme que les députés sont d'accord à demander une augmentation d'indemnité parlementaire; mais on se demande comment le Journal peut avoir recueilli l'opinion de la députation, qui n'est même pas encore tenue d'être en route pour la capitale et dont un grand nombre, les nouveaux par exemple, n'ont encore aucune idée des dépenses plus ou moins grandes que leur occasionneront leurs nouvelles occupations. Et puis, où serait le sens d'augmenter de cinq cents dollars, l'indemnité justement pour une courte session d'une couple de mois comme celle qui se prépare?

Il faut croire plutôt qu'il y a quelque chose de plus sérieux que la popularité en amorceant ainsi ses poisons, quitte à leur laisser happer l'amorce à une session subséquente. En politique, le tout est de savoir amadouer les hommes.

Il est de temps en temps rumeur que M. Sévigny sera réélu par le vote militaire. On offre même à parler la-dessus, en des quartiers où l'information était excellente, dans la période qui a précédé les élections. Il paraît cependant que les chances de réélection de M. Sévigny, du colonel Blondin, sont encore meilleures.

M. Robert Rogers est en ville et dit à qui veut l'entendre qu'il est en vacances, qu'il se repose, en jouissant de la vie et du beau temps, et que la vie publique n'a plus d'attraits pour lui. Un journaliste lui a parlé du cabinet d'union, naturellement, et "Bob" a fait à peu près la réponse que faisait un jour un cultivateur attardé, au "connétable" de son église paroissiale, qui le grondait à la porte en disant: "Dépêche-toi donc, ils sont rendus au Gloria-dei!"

— Ils vont bien, à matin, ils vont bien! répondit Baptiste avec admiration et sans s'exciter autrement.

M. Rogers a répondu à peu près la même chose: "They seem to be going strong!" a-t-il dit de sa voix tranquille et nasale. Ce qui est une façon de ne pas se compromettre et de ne pas montrer d'hostilité à des gens qui peuvent à un moment donné avoir besoin d'un homme bien disposé, pour aller représenter son pays dans la capitale américaine, par exemple.

Car l'ambassadeur de Washington n'est toujours pas nommé, et M. de deux médecins militaires, trouvés coupables d'avoir maltraité des soldats malades. Au camp Funston, le lieutenant et médecin Dwyer a renvoyé à son poste un soldat malade de pneumonie, lui a fait donner un travail encore plus ardu, avec ce résultat que l'homme est mort au bout de deux jours, sans aucun traitement médical. Au camp Beauregard, le lieutenant-médecin Cole a gardé une heure durant, sous une pluie battante, et au froid, plusieurs soldats malades, puis les fit renvoyer à un autre hôpital, refusant de les recevoir, bien que le conducteur de l'ambulance lui eût dit qu'un des malades était dans le délire. L'officier se contenta de lui dire de lier les membres au delà du cou. Deux de ces troupes moururent des suites de la négligence de Cole, qui eût pu en loger neuf dans son hôpital. Le secrétaire américain de la guerre a recommandé que Cole et Dwyer fussent une peine plus grave que leur simple renvoi du service. Il y a donc pas de Boches que dans les armées allemandes.

G. P.

Pour diminuer la consommation du charbon

Nous donnons ci-dessous le texte de l'arrêté ministériel adopté hier par le cabinet sur la recommandation de M. Magrath, au sujet de la consommation du charbon. Nos lecteurs trouveront des détails supplémentaires en deuxième page.

TEXTE DE L'ARRÊTE

RÈGLEMENTS

1.—Ces règlements s'appliqueront à toute cette partie du Dominion du Canada, qui se trouve à l'est de, et comprenant, Fort William, et à l'ouest de la Rivière-du-Loup dans la province de Québec.

2.—Ces règlements n'affecteront pas les chemins de fer, services d'utilité publique, établissements de téléphone et télégraphe, consommateurs domestiques, hôpitaux, églises, institutions charitables, casernes ou postes militaires et maritimes; les établissements des marchands de charbon, et des fonctionnaires consulaires ou autres des gouvernements étrangers; les mines et les établissements occupés directement à la fabrication des fournitures de guerre, qui pourront avoir reçu un permis spécial du contrôleur du combustible.

3.—Pendant les jours suivants, à savoir les 9, 10 et 11 février 1918, aucun manufacturier ou établissement manufacturier ne devra, sauf dans la mesure où ce sera absolument nécessaire pour empêcher des dommages à la propriété pouvant résulter de la gelée, brûler du charbon, ou utiliser de l'énergie dérivée du charbon, à quelque fin que ce soit, sauf les exceptions suivantes:—

A.—Les établissements qui doivent nécessairement fonctionner sept jours par semaine afin d'éviter de graves dommages aux produits en cours de fabrication.

B.—Les établissements fabriquant des aliments périssables ou des aliments nécessaires pour la consommation immédiate.

C.—Les établissements consacrés à l'impression et à la publication des journaux quotidiens.

4.—Durant la période mentionnée au paragraphe 3, il ne sera point brûlé de charbon (sauf dans la mesure où ce sera absolument nécessaire pour empêcher des dommages à la propriété pouvant résulter du gel) dans le but de fournir de la chaleur pour:—

A.—Tous bureaux d'affaires ou professionnels, excepté les bureaux employés par les gouvernements fédéral, provinciaux, de comté ou municipaux, les compagnies d'utilité publique, les médecins et les dentistes, les banques, les assurances, et autres institutions financières (excepté à fin d'accepter le paiement de sommes dues), pourvu, toutefois, que l'exemption d'un ou plusieurs bureaux dans un édifice quelconque n'exempte pas les autres bureaux situés dans cet édifice-là.

B.—Les entrepôts, magasins de gros et de détail, autres que les pharmacies et les véritables boutiques à journaux, les établissements où des liquides enivrants sont vendus ou servis, les maisons d'affaires ou bâties d'affaires, quelles qu'elles soient; pourvu que, dans le but de vendre de la nourriture seulement, ces magasins puissent maintenir la chaleur nécessaire jusqu'à midi du 9 et du 11 février, pourvu aussi que les magasins de gros et les entrepôts puissent rester ouverts seulement pour recevoir le fret, et qu'ils ne fassent de la chaleur que dans la mesure où ce sera nécessaire pour empêcher que les produits périssables soient endommagés.

5.—Rien dans ces règlements ne devra être interprété de manière à défendre de chauffer les restaurants, hôtels ou autres places où les repas sont régulièrement servis, mais dans lesquels nulle liqueur enivrante n'est vendue ou servie durant les jours désignés.

6.—Durant les mois de février et de mars 1918, aucun club de golf, champêtre, de yacht, de canotage ou de chasse ne restera ouvert excepté les mercredis et les samedis. Les autres jours de la semaine, la consommation en charbon dans ces clubs sera restreinte à la quantité nécessaire pour empêcher des dommages pouvant résulter de la gelée.

7.—Les théâtres, cinémas, salles de quilles et de billard, salles de danse publiques ou privées, et tous les autres lieux d'amusement public, résident fermés chaque lundi à compter du 18 février 1918 jusqu'au lundi 25 mars, l'un et l'autre de ces deux jours y compris, pourvu toutefois que des divertissements ou exercices spéciaux qui auront été annoncés le ou avant le 1er février 1918, jusqu'au point que des billets auront été vendus ou des invitations lancées, soit publiquement, soit par écrit, ou que l'on aura différemment annoncé par avis imprimé et public, pourront être exécutés ainsi qu'on l'aurait arrangé.

8.—Toute personne et tout membre d'une firme ou association, et tout directeur ou administrateur de toute corporation violant l'un quelconque de ces règlements sera, sur conviction sommaire, passible d'être condamné à une amende n'excédant pas cinq mille piastres et à la prison pour un terme de pas plus de six mois, ou à l'amende et à la prison en même temps.

9.—Les autorités et officiers des municipalités sur toute l'étendue du Canada affectée par ces règlements sont requis de donner leur coopération à la mise en vigueur de ceux-ci, et rapporter au contrôleur du combustible toute infraction qui y sera faite.

"LE PAPE, ARBITRE DE LA PAIX"

1,500 volumes enlevés en cinq jours — Un nouveau tirage — Une édition de luxe

Le succès du dernier livre de M. Bourassa, *Le Pape, arbitre de la Paix*, dépasse tous les calculs; il a précédé sa publication: 1,500 exemplaires ont été enlevés en cinq jours et des hier il a fallu ordonner un nouveau tirage. Celui-ci sera prêt à la fin de la semaine.

Pour répondre au désir d'un certain nombre de lecteurs, il sera tiré de la seconde édition un nombre limité d'exemplaires de luxe, qui se vendront \$1, plus 15 sous pour les frais de port, recommandé. Comme il n'y aura pas de réimpression de cette édition de luxe, et que le tirage sera relativement peu considérable, on fera bien de se hâter de donner tout de suite les commandes.

Le prix de l'édition ordinaire pour la seconde édition sera le même que pour la première: 60 sous l'exemplaire, plus 10 sous pour les frais de port et 5 sous supplémentaires si l'on veut que les colis soient recommandés. A la douzaine, 86, plus 40 sous pour les frais de port, recommandés, ou messenger aux frais de l'acheteur.

Pour quantités de 50 et plus, 25 pour cent de réduction, frais de port en plus toujours.

S'adresser à l'auteur aux bureaux du Devoir.

on fera bien de se hâter de donner tout de suite les commandes.

Le prix de l'édition ordinaire pour la seconde édition sera le même que pour la première: 60 sous l'exemplaire, plus 10 sous pour les frais de port et 5 sous supplémentaires si l'on veut que les colis soient recommandés. A la douzaine, 86, plus 40 sous pour les frais de port, recommandés, ou messenger aux frais de l'acheteur.

Pour quantités de 50 et plus, 25 pour cent de réduction, frais de port en plus toujours.

S'adresser à l'auteur aux bureaux du Devoir.

on fera bien de se hâter de donner tout de suite les commandes.

Le prix de l'édition ordinaire pour la seconde édition sera le même que pour la première: 60 sous l'exemplaire, plus 10 sous pour les frais de port et 5 sous supplémentaires si l'on veut que les colis soient recommandés. A la douzaine, 86, plus 40 sous pour les frais de port, recommandés, ou messenger aux frais de l'acheteur.

Pour quantités de 50 et plus, 25 pour cent de réduction, frais de port en plus toujours.

S'adresser à l'auteur aux bureaux du Devoir.

on fera bien de se hâter de donner tout de suite les commandes.

Le prix de l'édition ordinaire pour la seconde édition sera le même que pour la première: 60 sous l'exemplaire, plus 10 sous pour les frais de port et 5 sous supplémentaires si l'on veut que les colis soient recommandés. A la douzaine, 86, plus 40 sous pour les frais de port, recommandés, ou messenger aux frais de l'acheteur.

Pour quantités de 50 et plus, 25 pour cent de réduction, frais de port en plus toujours.

S'adresser à l'auteur aux bureaux du Devoir.

on fera bien de se hâter de donner tout de suite les commandes.

Le prix de l'édition ordinaire pour la seconde édition sera le même que pour la première: 60 sous l'exemplaire, plus 10 sous pour les frais de port et 5 sous supplémentaires si l'on veut que les colis soient recommandés. A la douzaine, 86, plus 40 sous pour les frais de port, recommandés, ou messenger aux frais de l'acheteur.

Pour quantités de 50 et plus, 25 pour cent de réduction, frais de port en plus toujours.

S'adresser à l'auteur aux bureaux du Devoir.

on fera bien de se hâter de donner tout de suite les commandes.

Le prix de l'édition ordinaire pour la seconde édition sera le même que pour la première: 60 sous l'exemplaire, plus 10 sous pour les frais de port et 5 sous supplémentaires si l'on veut que les colis soient recommandés. A la douzaine, 86, plus 40 sous pour les frais de port, recommandés, ou messenger aux frais de l'acheteur.

Pour quantités de 50 et plus, 25 pour cent de réduction, frais de port en plus toujours.

S'adresser à l'auteur aux bureaux du Devoir.

on fera bien de se hâter de donner tout de suite les commandes.

Le prix de l'édition ordinaire pour la seconde édition sera le même que pour la première: 60 sous l'exemplaire, plus 10 sous pour les frais de port et 5 sous supplémentaires si l'on veut que les colis soient recommandés. A la douzaine, 86, plus 40 sous pour les frais de port, recommandés, ou messenger aux frais de l'acheteur.

Pour quantités de 50 et plus, 25 pour cent de réduction, frais de port en plus toujours.

S'adresser à l'auteur aux bureaux du Devoir.

on fera bien de se hâter de donner tout de suite les commandes.

Le prix de l'édition ordinaire pour la seconde édition sera le même que pour la première: 60 sous l'exemplaire, plus 10 sous pour les frais de port et 5 sous supplémentaires si l'on veut que les colis soient recommandés. A la douzaine, 86, plus 40 sous pour les frais de port, recommandés, ou messenger aux frais de l'acheteur.

Pour quantités de 50 et plus, 25 pour cent de réduction, frais de port en plus toujours.

S'adresser à l'auteur aux bureaux du Devoir.

on fera bien de se hâter de donner tout de suite les commandes.

Le prix de l'édition ordinaire pour la seconde édition sera le même que pour la première: 60 sous l'exemplaire, plus 10 sous pour les frais de port et 5 sous supplémentaires si l'on veut que les colis soient recommandés. A la douzaine, 86, plus 40 sous pour les frais de port, recommandés, ou messenger aux frais de l'acheteur.

Pour quantités de 50 et plus, 25 pour cent de réduction, frais de port en plus toujours.

S'adresser à l'auteur aux bureaux du Devoir.

on fera bien de se hâter de donner tout de suite les commandes.

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Les correspondants anonymes s'engageront de ne pas révéler l'identité de leur correspondant, de ne pas révéler l'identité de leur correspondant, de ne pas révéler l'identité de leur correspondant.

SIR LOMER GOUIN ET SON "AMIE" LA "GAZETTE"

Saint-Lambert, 27 jan. 1918.

Monsieur Henri Bourassa,
Directeur du Devoir,
43, rue Saint-Vincent,
Montréal.

Cher Monsieur,

Quoiqu'un peu en retard, me permettez-moi de rappeler le fameux aveu de Sir Lomer Gouin dans son discours sur la motion Francoeur, et de le mettre en face de quelques autres... mots? Sir Lomer a dit en Chambre: "Ce que je disais en me servant du nom de Cromwell, je n'avais fait que l'emprunter licitement au grand organe conservateur la Gazette" — il ne l'avait pas dit, que je sache, lors de ce discours. M. Gouin: "Deux amis". M. Gouin: "Où, et je n'en ai pas honte, mais je plains M. Sauvé: ses discours l'en éloignent pour longtemps".

Cela signifiait-il que Sir Lomer parle et agit au gré de la Gazette? Qu'il parle Cromwell quand elle parle Cromwell et qu'il se tait quand elle se tait? S'il en est ainsi, ce sera un couplet de plus à la chanson de "la bonne femme itou", qui pourrait se chanter ainsi: "La Gazette a parlé, et Sir Lomer itou; la Gazette s'est tue, et Sir Lomer itou".

Je n'ignorais pas que Sir Lomer fût l'ami intime de la Gazette, car il nous l'a bien assez dit en 1915, lors d'un banquet quelconque à Montréal. Je ne doutais pas non plus qu'il l'eût été encore: mais je n'osais croire qu'il eût un seul bon Canadien français — à moins qu'il ne fût attaché à cette feuille par un intérêt quelconque — qui eût le front assez dur, après la perte de campagne qu'elle a menée contre les Canadiens-français, pour dire, non pas à la Législature, ni même dans une place publique, mais dans une simple réunion d'amis, qu'il n'avait pas honte d'être son ami. Et ce que je ne croyais pas pouvoir rencontrer parmi nos bons Canadiens, je le trouve en notre premier ministre.

Nul ne le sait mieux que M. Gouin: la Gazette est l'un des pires ennemis de tout ce qui est français et catholique; et elle l'est d'autant plus qu'elle ne se déclare pas hautement comme telle: un ennemi déguisé, vaut un ami, a dit quelq'un. Quand un historien aussi véridique et documenté que M. l'abbé Groulx est obligé de reconnaître que la Gazette est une ennemie du Canadien français catholique, il est fort singulier d'entendre le premier ministre de la Province de ces mêmes Canadiens français — et catholiques — se dire son ami, et qu'il n'a pas honte, et en pleine Chambre! Il est bon de retenir cet aveu, car il pourra, dans l'avenir, être utile à quelq'un — un seul numéro du Canada et quelques-uns de la Gazette de décembre 1917, suffiront.

Mais le plus dégoûtant de tout cela, c'est de voir ce pauvre Canada faire l'éloge de son maître, tout en publiant son aveu, après avoir tant juré contre la caste d'Ottawa et son "grand organe conservateur", la vieille perdue Gazette, disant-il en ce temps-là: "Et dire qu'il y a des Canadiens français qui croient à sa bonne foi et lui sont favorables!" — Oui, il y en avait dans ce temps-là, comme il y en a encore aujourd'hui, un Sir Lomer pour en faire l'aveu en Chambre, et un Canada pour en faire l'aveu en silence; comme il y a en une salle presque comble de Canadiens français catholiques, à Saint-Lambert, quelques jours avant les élections, sans applaudir un très bel orateur, mais très audacieux aussi, qui disait: "We protestants of the province of Quebec we owe a lot to Sir Wilfrid Laurier... We must not forget that in 1896, when the clergy of a certain great Church wanted to dictate to him the policy he had to follow, he proudly answered: I take my religion from Rome, but my politics from Ottawa!"

Mordu par...
Votre tout dévoué,
J. T. MACDONALD.

LUNCH-CAUSERIE

M. Edward Dorems, chef de publicité de la Cie Dominion Cardridge, sera l'orateur au prochain lunch-causerie de l'Association de Publicité de Montréal, qui aura lieu mercredi le 6 février dans la "Oak Room" à l'Hotel Windsor, 12 h. 30.

M. Dorems parlera sur "Small Arm Ammunition".

Laissez-nous faire vos recouvrements

Vous voulez toucher ce qui vous est dû, mais vous ne voulez pas ruiner vos affaires en en faisant le recouvrement. Nous avons fait une étude spéciale des délinquants — de toutes sortes de mauvais payeurs, et nous sommes fréquemment capables de percevoir leurs dettes même quand tous les autres moyens ne réussissent pas. Nous n'allons pas importuner les gens — nous allons percevoir leur dû, sans détruire les relations agréables entre le débiteur et le créancier. Nos taux sont raisonnables et nous avons les facilités voulues pour nous charger des comptes, grands ou petits. Pouvons-nous discuter cette question avec vous maintenant?

Marcell Trust Co.

100 rue St-Jacques, Montréal.

Administrateurs, exécutants testamentaires, fiduciaires, etc. : M. J. B. Lacombe, 2791 — tous les dimanches, de 10 h. à 12 h. en 1918, Inc. en 1913, 34 ANS SANS UN SEUL CAS DE PERTE A AUCUN CLIENT.

ON GELE AUX ETATS-UNIS

DE TOUTES LES PARTIES DE LA REPUBLIQUE VOISINE VIENNENT DES RAPPORTS DISANT QU'UNE VAGUE GLACIALE AFFECTE LES POPULATIONS — SEPT SOUS ZERO A NEW-YORK.

New-York, 5. — La température au-dessous de zéro qui a accru les difficultés du troisième des lundis sans feu, à New-York, s'est maintenue, aujourd'hui, accentuant la gravité de la disette de charbon de la ville. Malgré l'épargne du combustible assurée par la fermeture des usines, hier, l'approvisionnement en charbon est fort au-dessous de la normale et les fonctionnaires au service du combustible estiment que la métropole n'a du charbon en réserve que pour un jour. Par une singulière coïncidence, on explique les commissaires, chaque lundi est marqué par un froid inusité, ce qui annule virtuellement les résultats obtenus par l'épargne du charbon.

La vague de froid qui se maintiendra, dit le bureau météorologique, n'accroît pas seulement les souffrances du pauvre, elle épaisit la couche de glace dans le port. A 7 heures, ce matin, le thermomètre marquait 7 degrés au-dessous de zéro.

La congestion des marchandises continue à inquiéter les préposés au transport qui craignent que la situation n'empire, à moins d'un brusque changement de température.

INDUSTRIE PARALYSEE.

Pittsburg, 5. — L'industrie de l'acier est de nouveau menacée d'une stagnation complète par une vague de froid. Cela provient de ce que ces jours derniers, on n'a pu recevoir les consignations de charbon à cause de barrières de glace dans la Monongahela. La plus grande partie des usines et des hauts fourneaux devront fermer leurs portes, si on ne remédie à la situation, d'ici à une couple de jours. La Monongahela est de nouveau gelée et les barges chargées de charbon ne peuvent circuler.

40 DEGRES AU-DESSOUS DE ZERO

Détroit, 5. — La nuit dernière, on a relevé une température de 16 degrés au-dessous de zéro, à Détroit, à 40 degrés au-dessous de zéro, dans les villages, le long de la côte ouest, dans le Michigan. La situation au point de vue du combustible est pire que celle n'a été de l'hiver. A Détroit, des milliers de familles sont sans feu, et la police qui a pris note de 5,000 commandes de combustible non remplies dans des cas d'urgence, a annoncé que la situation est "désespérée".

DANS LA PENNSYLVANIE.

Philadelphie, 5. — Une chute inattendue de la température et la plus considérable de l'hiver, à certains endroits, a de nouveau retardé l'extraction et le transport du charbon dans les mines d'anthracite. A Pottsville, au cœur de la région, le thermomètre a marqué 16 degrés au-dessous de zéro; à Allentown, 12; à Williamsport, 10; à Harrisburg, 6. Dans les montagnes, on dit que le thermomètre a marqué 26 degrés au-dessous de zéro, dans certaines localités.

A Philadelphie, le thermomètre officiel a enregistré 2 degrés au-dessous de zéro, à 8 heures, soit une chute de 7 degrés, depuis minuit.

DANS LA NOUVELLE-ANGLETERRE

Ogdensburg, N.Y., 5. — A divers endroits, dans le New-York septentrional, aujourd'hui, le thermomètre a marqué de 30 à 40 degrés au-dessous de zéro.

Boston, 5. — Une vague de froid s'est répandue hier soir sur la Nouvelle-Angleterre et se maintient aujourd'hui. Un fléchissement prochain du froid n'est pas à espérer. A Boston, la température s'est élevée de zéro, à minuit, jusqu'à 10 degrés, à 7 heures. De plusieurs endroits, on signale des souffrances intenses dues, dans une grande mesure, au manque de charbon.

Columbus, Ohio, 5. — L'Ohio qui a très peu de charbon à sa disposition, passe aujourd'hui par un des plus grands froids de l'hiver. Dans plusieurs parties de l'Etat, la température est de 5 à 17 degrés au-dessous de zéro.

SOUS ARRÊT

Athènes, 5. — Cent cinquante arrestations ont eu lieu hier dans la ville par suite de la mutinerie de Lamia. Les anciens premiers ministres Scoufoulidis et Lambros et d'autres ex-ministres ont reçu l'ordre de se considérer comme prisonniers dans leurs maisons et on a mis des gardes à leurs portes.

Des rumeurs d'autres soulèvements dans la Grèce circulaient hier mais on a déclaré plus tard au War Office que ces rumeurs étaient complètement dépourvues de fondement. On ne doute pas que cette affaire de Lamia ait été provoquée par des agitateurs civils car un officier ou sous-officier n'y a pris part.

AUTRE NATIONALISATION

Vancouver, 5. — Les poursuites judiciaires intentées contre Foley, Welch, Stewart et la propriété du chemin de fer Pacific Great Eastern, par le gouvernement provincial, ont été abandonnées et réglées hier, si l'on en croit une dépêche reçue de Victoria.

Le gouvernement prendra la direction de toute cette affaire, et les entrepreneurs de ce travail n'auront qu'à disparaître.

Le gouvernement verra à continuer le réseau et pour ce faire, il demandera du secours au gouvernement fédéral, afin de compléter le réseau qui va à Prince Rupert, pour le continuer ensuite jusqu'à la rivière de la Paix.

Trois jours sans charbon

A la suggestion de M. Magrath, contrôleur du combustible, le cabinet fédéral adopte un arrêté ministériel ordonnant la fermeture des usines du pays, les 9, 10 et 11 février.

Ottawa, 5. — Sur la recommandation de M. C.-A. Magrath, dictateur du combustible, le ministère a adopté hier soir un arrêté ministériel ordonnant la fermeture des usines du pays pendant trois jours, les 9, 10 et 11 février prochains.

Les seules exceptions concernant les usines qui doivent fonctionner continuellement sont celles de la semaine, afin d'éviter des dommages considérables aux produits manufacturés, les fabriques de produits périssables ou destinés à la consommation immédiate, et les établissements consacrés à la publication des journaux canadiens. La suspension affecte également les bureaux professionnels et d'affaires, les entreprises, les magasins de gros et de détail.

Dans le but de vendre des vivres seulement, les magasins peuvent entretenir la chaleur nécessaire jusqu'à midi les 9 et 11 février. Ces restrictions ne s'appliquent point aux restaurants, hôtels et autres établissements où l'on donne des repas réguliers.

L'arrêté n'affecte que les provinces de l'Ontario et de Québec, depuis Fort William à l'ouest jusqu'à Rivière-du-Loup à l'est; les provinces maritimes et celles de l'Ouest en sont exclues. C'est l'intention du gouvernement d'adopter cette mesure dès la semaine dernière, mais il a préféré attendre comme on manifestait des doutes sur une action plus précise des Etats-Unis et sur la possibilité de ne pouvoir poursuivre les règlements.

M. Magrath se trouve actuellement à Washington en relation directe avec les autorités américaines afin de coopérer avec eux par tous les moyens possibles afin de faire face à la situation. Il a décidé d'adopter comme la plus appropriée au moment présent, bien que d'autres ordres officiels seront donnés à ce sujet s'ils sont jugés nécessaires.

L'arrêté ministériel canadien va plus loin que la mesure américaine, en ce que toutes les usines de munitions devront fermer leurs portes pendant les trois jours; et que, durant le mois de février et de mars, les maisons de golf, de campagne, et les clubs de yacht, de canotage et de chasse devront fermer, excepté les mercredis et les samedis; les autres jours de la semaine, la consommation du charbon sera restreinte à la quantité juste nécessaire pour éviter des dommages par la gelée.

LES SALLES DE SPECTACLE.

Pour le moment, seuls les théâtres, les cinémas, les salles de spectacles et d'amusement, les salles de danse publiques et privées, les salles de quille et de billard devront fermer tous les lundis de la semaine, du 18 février au 25 mars. On excepte cependant les salles où des engagements spéciaux ont été pris pour ces jours, avant le 1er février.

N. de la R. — Voir en première page le texte de l'arrêté ministériel.

PRÈS D'UN MILLIARD PAR MOIS

Washington, 5. — Dix mois de guerre ont coûté aux Etats-Unis environ 87,100,000,000, soit 871,000,000 par mois et environ 824,000,000 par jour.

Plus de la moitié de cette somme, soit 44,121,000,000 ont été prêtés aux Alliés, et le reste, environ 83,000,000,000, représente les propres dépenses de la guerre des Etats-Unis, sans compter plus de 600,000,000 pour les dépenses ordinaires du gouvernement.

L'argent exigé par la guerre augmente au taux de plus de 100,000,000 par mois, et suivant des indications, des deux derniers mois de la première année de guerre du pays porteront la note à environ 100,000,000,000, dont la moitié en prêts, aux Alliés, et l'autre moitié en dépenses pour l'armée, la marine, la navigation et autres services de guerre.

HOMMES POLITIQUE ET PANTINS

(Suite de la première page)

teuil de M. White. Pour quiconque a suivi les travaux du Parlement depuis quelques années, le spectacle n'est pas banal, et donne un avant-goût des impressions de monde renversé qui nous attendent le mois prochain. M. Maclean n'a pas fait autre chose, depuis cinq ans, si tant est qu'il ait fait quelque chose, que de critiquer chacun des actes de M. White. Aujourd'hui, il endorse à la fois sa politique et lui prend son fauteuil. Il n'y a pas à dire, Clifford Sifton est grand, et J. M. Godfrey est son prophète!

M. Reid a blanchi, depuis qu'il a entrepris les chemins de fer, et M. Calder est un gros courtisan qui est plus jeune, avec des jambes fines et un torse vaste et penché; l'anatomie d'un buffle des prairies, surmontée d'une tête forte, chauve, à grosse moustache, avec des yeux endormis. Celui-ci n'a plus n'a pas de magnétisme et ne peut pas compter devenir le chef d'un gouvernement. Seulement, il se prépare à nous faire danser une danse ronde à tous avec la colonisation des terres de l'Ouest et des "schemes" de propagande en Europe; après quoi le déluge, ou une petite place de lieutenant-gouverneur quelque part: Pugsley en a bien une!

La tête la plus sympathique du cabinet est peut-être celle de M. Greer, qui la porte droite, avec un oeil franc et clair qui inspire confiance: on voit tout de suite qu'il n'y a pas longtemps qu'il est dans la politique.

Ernest BILODEAU.

LE GOUVERNEMENT ET LA PROHIBITION

Ottawa, 5. — H. Rowell a annoncé à une assemblée de prohibitionnistes hier soir que le gouvernement n'avait pas l'intention de changer la politique qu'il a adoptée le 22 décembre dernier. Le président du conseil a ajouté que le gouvernement n'avait fait que ce qu'il se rendait au désir du peuple et qu'il ne faisait que compléter le travail commencé par les diverses législatures qui ont statué sur cette question de la prohibition des liqueurs enivrantes. L'arrêté ministériel n'a trait qu'à l'importation, à la fabrication et au transport des liqueurs; le reste est laissé à la discrétion des provinces.

Toutes les provinces d'ailleurs, a déclaré M. Rowell, si on excepte le Québec, ont le système de la prohibition et même dans la province de Québec, beaucoup de municipalités sont sous ce régime. Il ne reste plus que quelques villes et le dernier en vote qui vient de se prendre à Hull prouve bien quels sont les sentiments de cette province sur cette question.

M. Rowell compte tellement sur les bons effets de la prohibition et sur ses résultats heureux qu'il croit que lorsque la guerre sera finie, on demandera au gouvernement alors au pouvoir de continuer le même régime.

LA REVANCHE DES BERCEAUX

PAR LE R. P. LOUIS LALANDE

C'est vendredi soir, à huit heures, dans la salle des Chevaliers de Colomb, 352, rue Sherbrooke Est, que le Rev. P. Louis Lalande donnera sa deuxième conférence, "la Revanche des Berceaux", sous les auspices du Cercle catholique des Voyageurs de commerce. Le sujet traité d'une question vitale pour la survie de notre race au Canada et se prête aux plus magnifiques développements. C'est une aubaine pour les amis de la cause nationale de pouvoir entendre une seconde fois le distingué conférencier.

Plusieurs artistes distingués sont inscrits au programme musical. Les billets s'envolent rapidement. Il est prudent de les retenir immédiatement. Il en reste encore en vente, au prix de 50 cents, chez Granger Frères, tél. Main 8200; Edmond Archambault, 312, rue St-Germain, tél. 1842; au collège St-Marie, tél. 1059; au presbytère de l'Immaculée-Conception, tél. St-Louis 1320; au Devoir, tél. Main 7461; chez les Chevaliers de Colomb, 354, rue Sherbrooke Est, tél. Est 3431.

AIGUILLEUR FRAPPÉ PAR UNE LOCOMOTIVE

Les Trois-Rivières, 5. — M. Wilfrid Gervais de Saint-Narcisse, âgé d'environ 25 ans et employé du Pacifique Canadien en cette ville était à remplir ses fonctions d'aiguilleur, la nuit dernière lorsqu'il fut frappé par une locomotive qui le traîna sur une assez longue distance. A l'hôpital Bourgeois où il fut transporté sans connaissance les médecins déclarèrent qu'il souffrait d'une sérieuse fracture du crâne.

SOUS-MARIN COULÉ

Londres, 5. — Un communiqué officiel de l'Amirauté confirme aujourd'hui le sous-marin E-14 qui avait été envoyé aux Dardanelles dans la nuit du 27 janvier avec les ordres de compléter la destruction du croiseur allemand "Goben", a été coulé au large de Kum-Kale. Sept membres de l'équipage ont perdu la vie.

Le communiqué de l'Amirauté ne mentionne pas que le E-14 est coulé car il est retourné à sa base navale.

VENISE EST BOMBARDÉE

DES AVIATEURS ENNEMIS JETTENT DES PROJECTILES SUR LA CITÉ DES DOGES, MAIS N'Y CAUSENT PAS DE PERTES DE VIE. — AUTRES MÉFAITS DES RAIDERS.

Rome, 5. — Venise et quelques villes des environs ont été bombardées par des avions ennemis, dit le communiqué officiel italien, émis hier soir. Bien qu'aucun dommage et aucune perte de vie n'ait été causé par le bombardement, à Venise, la ville de Padoue a subi des destructions considérables, ainsi que Treviso et Mestre. En ces trois villes, nombre de civils ont été tués ou blessés.

Le texte du communiqué se lit comme suit: Il y a eu une augmentation d'artillerie et de l'activité dans les tranchées, dans la vallée de Lagarina, et sur la côte. Les attaques de surprise que nous avons conduites à Castione et à Capo Sile nous ont permis de prendre quelques prisonniers.

Nos avions ont vigoureusement bombardé les lignes d'arrière de l'ennemi. Le trafic sur les voies ferrées à l'est de Piave, a été effectivement dérangé, dimanche soir, par nos avions qui sont tous revenus indemnes.

Les avions ennemis ont bombardé Venise et les autres villes de la plaine vénitienne, où la population est très dense. Padoue, Treviso et Mestre ont été attaquées, à maintes reprises. Comme d'habitude, les plus gros dommages ont été causés aux propriétés privées, et le plus grand nombre de morts et de blessés se comptent parmi les civils. L'hôpital civil de Treviso a été frappé, et, en tout, huit personnes sont mortes et dix ont été blessés, dans la population de la ville.

Venise n'a subi aucun dommage ni aucune perte de vie.

INCURSIONS FRUCTUEUSES

Londres, 5. — Bulletin officiel d'aujourd'hui:

Nous avons opéré des coups de main fructueux, la nuit dernière, au sud de Fleurbais, (au sud-ouest d'Armentières) et dans le voisinage du chemin de fer Ypres-Staden. Plusieurs Allemands ont été tués et nous avons fait des prisonniers et capturé une mitrailleuse.

LES SAMMIES ARRENTENT L'ENNEMI

Avec l'armée américaine, en France, 5. — Les Américains ont fait échec, hier matin, à un projet d'incursion de l'ennemi. Les artilleries américaines ont dirigé un tir de barrage contre les lignes allemandes qui étaient remplies, croit-on, de soldats et d'officiers attendant le signal de l'attaque.

On a découvert à une certaine heure que les Teutons avaient l'intention d'opérer un coup de main "silencieux". Quinze minutes avant le moment fixé, tous les canons américains ont concentré leur tir à l'endroit où les Allemands étaient massés, suivant le renseignement obtenu. On croit que de grandes pertes ont été infligées à ces derniers. Il y a un regain d'activité de la part de l'artillerie, sur le front américain. L'ennemi est encore incapable d'occuper les tranchées de première ligne démantelées par le bombardement. Les Allemands ont construit une autre ligne de tranchées, à ce point. Ils lancent fréquemment des obus remplis de gaz et ont vainement tenté d'envelopper de gaz un emplacement de batterie. On dit que 2 hommes ont été blessés par des obus.

Le secteur occupé par les troupes américaines est situé au nord-ouest de Toul. Il n'est pas opportun de mentionner le nombre des hommes au front, la longueur du secteur et d'autres détails. On a caché le nom du secteur jusqu'au moment où il est devenu certain que l'ennemi l'avait découvert.

Toul, capitale du département de Meurthe-et-Moselle, est à 14 milles de Nancy, et c'est une forteresse de première classe. La ligne de bataille actuelle est située à environ 10 milles au nord de Toul, d'où elle s'étend vers Saint-Michel, du côté de la frontière allemande. Récentement les troupes françaises ont fait des incursions dans la région de Flirey et de Seicheprey.

EUCHRE-CONCERT

C'est sous la présidence conjointe de MM. Edouard Montpé et Rodolphe Lemaire, qu'aura lieu le euchre-concert des étudiants en Droit de Laval, à la salle des Chevaliers de Colomb, mardi, le 5 février prochain.

Le programme musical qui, à lui seul, pourrait occuper la soirée, porte les noms de Mlle Ruth Pryce, violoniste, des concerts Michand, Mlle Camille Bernad et M. Charpentier, élèves de M. Issarel, M. Victor Parent, étudiant, au piano, M. Auguste Descartes, président des étudiants en Droit.

Après le euchre, seront distribués les prix offerts par les amis de l'Université: les étudiants eux-mêmes ont été agréablement surpris de la générosité des personnes qui les ont offerts.

On rencontrera à cette fête universitaire, les professeurs de la Faculté qui ont bien voulu promettre d'aider à son succès par leur présence: nombre d'anciens étudiants ont également souscrit.

Les billets (dont une part des recettes est destinée à la Conférence St-Vincent de Paul de Laval), sont déposés chez Granger Frères, chez Archambault, chez les Chevaliers de Colomb et à l'Université.

Où acheter demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongueamps, au Ministère de l'Agriculture.)

CASE

Le mot d'ordre est: "Economisez"

Nous vous en facilitons l'exécution en offrant, durant ce mois, tous les articles de la maison courante à des prix d'un bon marché exceptionnel.

Bien que les vêtements de haute qualité soient à la hausse, nous offrons nos superbes vêtements de luxe à rabais considérables. Ne manquez pas d'en profiter.

— Et chez CASE en parle LE FRANCAIS.

507 rue Sainte-Catherine ouest

Les vins chez Moquin Frères

VINS BORDEAUX

Medoc le gal. \$1.60
St-Julien le gal. 1.75
Medoc la douz. 4.50
St-Julien la douz. 6.00

VINS DE MESSE (approuvés)

Sec le gal. \$2.50
Doux le gal. 2.75

Demandez notre liste de prix des vins et liqueurs.

Cotations données au téléphone.

Moquin Frères

Importateurs de vins et liqueurs.

120, RUE ST-DENIS, angle Dorchester.

Tél. Est 1682-4755.

Les plus beaux paysages d'hiver

sont photographiés durant février. Afin de mieux réussir vos photographies, procurez-vous un instrument à l'agence spéciale

J.-H. ROBERT

1185 SAINT-DENIS. Angle Mont-Royal
Saint-Louis 811-2999
Catalogue gratis

Cinéma PASSE-TEMPS Cinéma

MARDI, MERCREDI, MARGUERITE CLARK dans

SEVEN SWANS

Vues instructives: Le Canada Industriel. Ciné Journal Européen. Comédie Pathé.

Nous n'avons pas d'autre cinéma que le "Passe-Temps", sous notre direction.

Capital \$10,000. Phone Est 2862.

Venez faire examiner vos yeux

GRATUITEMENT PAR NOS OPTICIENS SPECIALISTES

Profitez de cette offre spéciale pour vous acheter vos verres.

SPECIAL POUR SAMEDI ET LUNDI

Lunettes sans tour, se vendant régulièrement \$1.98

\$5 et \$6 pour... Verres composés, \$1.50 en plus.

OUVERT DE 8 H. 30 A.M. A 8 H. 30 P.M.

Salon d'Optique Canadien, Limitée

Edifice Dandurand
290 STE-CATHERINE EST, près St-Denis.

Décès à Montréal

BOURDON, Fleurette, 6 ans, enfant de Joseph Boudon, tailleur de pierre, rue Marquette, 33.

BRIEN-DESCHAMPS, Fernand, 6 mois, enfant d'Armand Briens-Deschamps, charretier, rue Leroux, 42.

BOUDRIAS, Clotilde Esther, 39 ans, épouse d'Albert Boudrias, machiniste, rue Nanette, 67.

BRAIS, Amanda, 24 ans, rue Knox, 204.

BLAKE, Hejlen, 1 an, enfant de William Blake, lamineur, rue Mullarky, 128.

CLOUTIER, Fernand, 1 an, enfant d'Alfred Cloutier, menuisier, rue Messier, 1319.

CADOTTE, Delvina Leblanc, 56 ans, veuve de Félix Cadotte, rue Harmonie, 308.

CHEVALIER, René, 5 ans, enfant de Stanislas Chevalier, menuisier, rue Lagache, 176 Est.

DEPUY, Jean Paul, 1 an, enfant de Joseph Deput, constable, rue Lajeunesse, 3671.

DOUILLET, Gérard, 5 mois, enfant d'Adolphe Douillet, journalier, rue Panet, 557.

DUPONT, Roger, 2 ans, enfant d'Emile Dupont, constable, rue Chapleau, 215.

ETHIER, Beatrice Vandael, 21 ans, épouse d'Alexis Ethier, facteur des postes, Parc Lafontaine, 724.

FORGET-DEPATIE, Jules, 46 ans, journaliste, avenue de Chateaubriand, 84.

FOREST, Robert, 3 ans, enfant de Charles Forest, cultivateur, rue Cartier, 308.

FOURNIER, Marie Robert, 38 ans, épouse de Roch Fournier, cultivateur, rue Bordeaux, 1401.

GROUX, Albina Morin, 27 ans, épouse de Wilfrid Groux, charpentier, rue Dorion, 385.

GROFFRON, Delphine Hebert, 82 ans, veuve de Christophe Geoffron, laitier, rue Workman, 238.

LAMAR, Roger, 5 mois, enfant de Joseph Lamar, contremaître, rue Duvernay, 178.

LEMEUX, Arthur, 5 mois, enfant d'Arthur Lemeux, journalier, rue Ottawa, 214.

LESTOUR, Agnès, 45 ans, épouse de Joseph Lestour, garde-magasin, avenue du Parc, 2541.

LACOMBE, Marie Anne, 23 ans, rue de Montigny, 826.

MORIN, Victor, 55 ans, journaliste, rue Morin, 55.

MORIN, Victor, 55 ans, journaliste, avenue de Chateaubriand, 60.

MIGNON, René, 3 ans, enfant d'Armand Mignon, cultivateur, rue Cartier, 308.

MENARD, Rosario, 32 ans, garde-magasin, St-Basile, 30.

MORIN, Roger, 1 an, enfant de Pierre Morin, voyageur de commerce, rue Papineau, 565.

NOGUES, Marie Mouton, 38 ans, épouse de Joseph Nogues, menuisier, rue des Erables, 1381.

RAICUT, Adolphe, 63 ans, cordonnier, rue St-Mathieu, 329.

PATENAUD, Angéline Fil

CALENDRIER

DEMAIN, MERCREDI, 6 FEVRIER 1918.
S. TITE, EVEQUE ET CONFESSEUR.

Lever du soleil, 7 heures 14.
Coucher du soleil, 5 heures 15.
Lever de la lune, 3 heures 22.
Coucher de la lune, 11 heures 57.
Nouvelle lune, le 11, à 5 heures 11 minutes du matin.

DERNIERE HEURE

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET FROID

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum... 49
Minimum... 14
Demain maximum... 47
Minimum... 12

BAROMETRE

8 heures a.m., 30.08; 11 heures a.m., 30.15; 1 heure p.m., 30.18.

LE GÉN. WILSON S'EXPLIQUE

LE COMMANDANT MILITAIRE DU DISTRICT DE MONTREAL DIT QUE NI LUI NI SON ETAT-MAJOR N'ONT JAMAIS FAVORISE LES METHODES A LA PRUSSIENNE.

Nous avons appris aujourd'hui de la bouche du major-général Wilson que les méthodes prussiennes, comme officier, commandant le district militaire de Montréal No 4.

Cette question est à l'ordre du jour, depuis que les bureaux du capitaine Brousseau sont subordonnés à ceux du registraire provincial.

Le général Wilson paraît satisfait des changements décrétés par Ottawa. Il croit qu'ils auront pour résultat de faire cesser les malentendus, les conflits qui existaient entre les autorités militaires et les civils.

Nous a-t-on assez jugés injustement, ajoute le général. Tout ce qui survenait de travers était de notre faute. Une erreur commise par un représentant militaire nous était immédiatement attribuée. Vous me demandez quels sont mes devoirs et quels sont ceux des officiers de mon état-major. Les voici définis bien clairement et je désirerais ardemment que votre journal les porte à la connaissance du public canadien-français qui ignore plus facilement que les Anglais notre raison d'être.

Comprenez que nos devoirs ne s'appliquent qu'à l'entraînement du soldat. Voici un jeune homme qui s'ennuie. Notre office est de l'éduquer militairement, afin d'en faire un bon et vrai soldat.

Nous n'allons pas plus loin que cela. Il n'a jamais été de notre devoir de faire arrêter "la prussienne" ou de conscrire qu'il n'est pas rapporté. Nous ne sommes pas ceux qui favorisons les méthodes d'appréhension des inconnus, en lui torturant le cou.

Comme je vous le déclarais au début mes officiers et moi, n'avons qu'une mission à remplir: celle de former et de discipliner le conscrit.

Ne trouvez-vous pas, général, que le capitaine Brousseau qui dépendait de vous, aurait dû vous consulter, avant de nommer des avocats militaires près les tribunaux d'appels, certains personnages qui n'étaient pas qualifiés pour l'emploi et qui en plus, dans certains cas, avaient un dossier militaire, rien moins qu'éclatant?

Vous n'avez pas été sans vous apercevoir, général, que plusieurs de ces avocats n'ont pas donné satisfaction et que le plus souvent, ils ont été d'un zèle intempestif. Au lieu de s'en tenir au cas soumis au juge, ils créaient un nouveau procès au conscrit qui n'en pouvait mais.

A notre interrogatoire, le général Wilson répond de la manière suivante: "Je ne puis ici condamner l'attitude prise par le capitaine Brousseau. Il a procédé de la manière qui lui a semblé la meilleure. Il est peu facile de trouver des avocats. En certaines circonstances, j'ai averti moi-même le capitaine Brousseau que quelques nominations faites par lui, suscitaient de la critique. Il m'a déclaré alors qu'il ne pouvait faire autrement. Il a admis avec moi que le choix n'était pas heureux, mais que le représentant militaire accomplissait bien son devoir, et que pour cette raison, il le gardait à son service.

— Cependant, général, d'après vous, un représentant militaire a-t-il le droit de juger d'un cas de conscrit?

— Non, il y a des juges expressément pour cela. Ce qui incombe à l'avocat militaire, c'est de prouver que les motifs d'exemption invoqués par le conscrit ne sont pas acceptables, et il se doit de prouver ses avancées.

— Pour ce faire, général, l'avocat a-t-il le droit de faire au conscrit un nouveau procès?

— Jamais. Il faut être indulgent. Dans une organisation, une institution de ce genre, des erreurs, des malentendus se glissent inévitablement. Vous vous souvenez tout le matin autour des arrestations erronées faites par les autorités militaires, et pourtant, ce n'était pas de notre faute.

Nous recevons des instructions du registraire et nous les observons. Il n'y avait chez nous aucune antipathie contre la race canadienne-française et nous n'étions pas musulmans ou perses, par un sentiment autre que celui de faire notre devoir.

Aujourd'hui, quels sont ceux qui opèrent ces arrestations? Ne sont-ce pas vos propres compatriotes? Ne sont-ce pas des Canadiens français qui appréhendent des Canadiens français?

La conversation en reste là, et le général Wilson, avant de nous congédier, nous communique l'effectif à date de nos deux régiments montcalais: 1er Bataillon Québec, 1,099 hommes; absents, 285; compagnie N, 516; 2me Bataillon Québec, 661 hommes; absents, 238; compagnie N, 538.

CHEZ L'INSPECTEUR DE POLICE ET CHEZ LE REGISTRAIRE

Au moment où nous pénétrons dans les bureaux de l'inspecteur de la police fédérale, un message téléphonique avertissait le juge Choquet que deux nouveaux agents se dirigeaient vers son bureau, pour se faire asseoir. C'est un signe que plusieurs domiciles seront visités

CEUX QUE LA MISERE TORTURE

DES PETITS ENFANTS A DE-MI-VETUS SONT CONDUITS A L'ASSISTANCE PUBLIQUE ET LEURS PARENTS DEVANT LE RECORDEUR.

Un cas de misère comme on en voit peu souvent a été découvert hier soir par les policiers au No 74 de la rue Fullum. M. Étienne Poirier demeure dans cette maison avec sa femme et ses six enfants dont le plus vieux est âgé de 13 ans. Tous ces pauvres petits enfants ont été trouvés dans la cave de la maison, sans bas ni souliers, vêtus de méchants haillons et tout grelottants dans ce taudis sans feu par une température de plusieurs degrés en bas de zéro.

La voiture de l'Assistance Publique est venue chercher ces pauvres petits miséreux et le père et la mère ont été conduits au poste de police. Ce matin ils comparaissent devant le recorder Simple sous l'inculpation de refus de pourvoir aux besoins de leurs enfants. Le père a répondu qu'il ne pouvait pas travailler depuis quelque temps parce qu'il était malade et il prétend avoir des témoins pour prouver ses allégues.

Tous les enfants, dont le plus jeune, Joseph, est âgé de trois ans, étaient à la Cour du Recorder ce matin, nu-pieds et presque sans habits. Plusieurs personnes charitables, témoins de cette misère noire, ont organisé une souscription pour acheter les premières nécessités de la vie aux petits infortunés qui sont sous la garde de la matrone.

Le père et la mère sont encore en prison et subiront leur procès vendredi de cette semaine.

LES DERNIERES BARRIÈRES À PÉAGE

Québec, 5. — Les dernières barrières de péage qui existent actuellement encore sur l'île de Montréal vont disparaître, d'ici à la fin de la session de la Législature.

On se rappelle que cette œuvre est commencée déjà depuis sept ans, et qu'un grand nombre de barrières ont été abolies. Il en restait quelques-unes que le gouvernement va enlever. Une, est cette portion de chemin, située dans la paroisse de Saint-Laurent et qui couvre environ 1,684 miles de terrain, à partir de la côte Vertu, jusqu'aux limites nord-ouest de Cartierville. L'autre est le chemin du Petit Bois Franc d'une longueur de 315 miles.

Ces routes sont la propriété de la "Turnpike Trust Company", et le gouvernement leur accordera une indemnité de \$4,000 par mille.

M. Bouchard, député de Saint-Hyacinthe, soumettra prochainement un projet de loi, afin de décréter à qui doit incomber la charge d'un insensé, dans le cas où celui-ci habite ou a habité telle municipalité.

Le bill suggère que le malade qui a habité durant six mois une municipalité, devra être soigné aux frais de cette dernière.

M. Auguste Tessier, député de Rimouski, soumettra aussi un projet de loi, pour conserver les forêts et les prairies contre les incendies.

UNE ENQUÊTE SERA INSTITUÉE

Ottawa, 5. — On annonce que les autorités militaires vont instituer une enquête sur les révélations faites par le lieutenant Quinney dans la lettre ouverte au premier ministre dont le "Devoir" a parlé vendredi dernier. Les journaux prient ce matin tous les militaires en possession de quelques renseignements de les faire tenir au lieutenant, avant son départ pour l'Ouest, afin qu'il puisse les transmettre à qui de droit. Ce communiqué constitue une admission tacite de la bonne foi du lieutenant Quinney et des accusations qu'il a portées en particulier contre deux fils d'anciens ministres fédéraux.

ÉCRASÉ À MORT PAR UN CONVOI

Les Trois-Rivières, 5. — Un fatal accident est arrivé la nuit dernière le long de la voie ferrée du chemin de fer Pacifique Canadien, dans une jeune fille du nom d'Angeline Brousseau, âgée de 17 ans et dont les parents demeurent à Saint-Pierre les Bequets.

La jeune fille était partie de Montréal, où elle travaillait, pour se rendre à Batisseau pour une promenade chez ses parents. Entre Champlain et Batisseau, endroit de l'accident, se croyant arrivée à destination elle dut s'arrêter à descendre du train, qui était alors en mouvement, et malheureusement un faux pas la fit culbuter sous le convoi.

On ne la trouva que ce matin après que trois trains eurent passé sans la voir. Le cadavre est atrocement mutilé. Un verdict de mort accident telle a été rendu à l'enquête du coroner tenue ce matin à Batisseau.

ON NE PARLE QUE DE TAXES

LE COMITÉ DES BILLS PRIVES ETUDIE LES IMPÔTS À LEVER POUR COMBLER LE DEFICIT DE CONCORDIA. — NOMINATIONS PROBABLES A LA COMMISSION DU TRAMWAY.

Québec, 5. — A partir de demain, la Chambre siégera trois fois par jour.

Contrairement à ce qu'annonçaient les journaux, le commissaire Villeneuve ne fera pas partie de la commission de contrôle du Tramway. Les noms de deux commissaires sont sur toutes les lèvres, ce sont MM. Herdt, ingénieur, membre de la commission électrique de Montréal, et M. Stevenson, membre de l'ancienne commission du Tramway.

Reste le troisième candidat dont le nom est l'X... du problème. Ce sera probablement M. Verville.

Avant la fin de la session, il sera question en Chambre de l'augmentation de l'indemnité du chef de l'opposition.

LE BILL DE MONTREAL.

Le comité reprend à 10 heures 30 l'étude du bill de Montréal. Le comité autorise la ville à imposer une amende n'excédant pas \$100 sur les marchands de poisson en gros; il permet aussi d'augmenter la taxe sur les agents de détectives privés jusqu'à concurrence de \$200, d'augmenter de 2-1-2 pour cent la taxe d'affaires qui est actuellement de 7-1-2 pour cent.

M. Bercovitch trouve l'augmentation excessive.

Mais MM. Laurendeau et Ross lui font observer tout à tour qu'il faut bien que la ville trouve de nouvelles sources de revenus.

M. Bercovitch s'obstine à trouver le chiffre trop élevé et insiste pour qu'on ne l'élève que de 1 pour cent. Le comité se rallie à ce chiffre.

Le comité permet ensuite l'imposition d'une taxe sur les maisons en construction qui doivent être inspectées par la ville.

Cette taxe sera de 25 sous à \$10 suivant l'importance des constructions. La taxe sur les salles de danse est augmentée de \$100 à \$200. On pourra aussi taxer les lieux d'amusement comme les musées de la rue Saint-Laurent. On permet ensuite à la ville d'imposer une taxe de 10 pour cent sur les recettes brutes des compagnies d'affichage.

On note depuis le commencement de la séance que M. Sauvé, le chef de l'Opposition, veut retarder l'adoption des amendements à la charte pour qu'on ait le temps de les étudier, dit-il. Il intervient d'autant plus fréquemment que le président a dit que nous assistons à la dernière séance du comité.

Tout ce qui se fait ici n'est pas définitif. Il y a aussi le Conseil, dit-on à M. Sauvé. Mais le maire: "Abolissez-le, le Conseil législatif, c'est les principes libéraux."

M. Bouchard: "On veut vous y garder une place."

M. le maire: "J'en ai pas besoin de votre place."

On passe ensuite à la taxe sur la valeur des propriétés de téléphone et d'énergie électrique. La ville veut imposer une taxe temporaire de 5%. Nous nous entendons sur le principe, dit M. Geoffrin, représentant de la M. L. H. & P., mais nous nous trouvons à la taxe exorbitante: nous consentons à 1% et la ville exige 5% sur tous nos fils et nos poteaux, pour 3 ans. M. Geoffrin ajoute que si la compagnie est obligée de payer 5%, elle devra nécessairement augmenter le taux du gaz qu'elle porte à déficit depuis la guerre et le gaz est surtout l'éclairage du pauvre. De sorte que la taxe de 5% frappera surtout le pauvre.

Me Léon Garneau s'oppose à la taxe au nom de la compagnie Bell, et M. Décarie, au nom de la Montreal Water & Power. Cette taxe rattraperait les compagnies de téléphone, de gaz et d'eau, pour leurs propriétés dans les rues.

M. Gouin, qui vient d'entrer au comité, réussit à débrouiller la question joliment touffue en un tour de main.

La taxe que la ville demande est tellement juste, dit le premier ministre, que les compagnies elles-mêmes l'admettent.

Une d'entre elles, la Water & Power Company, réclame un taux de faveur parce qu'elle est en mauvaises affaires.

M. Gouin croit que l'immeuble ne doit pas porter toutes les taxes, qu'il faut nécessairement trouver de nouvelles sources de revenus et que la somme de \$300,000, répartie sur toutes les compagnies d'utilité publique, est une bagatelle.

CONVOQUÉS À OTTAWA

Ottawa, 5. — Tous les premiers ministres du Canada sont convoqués par le chef du cabinet unioniste.

Sir F.-X. Lemieux lieutenant-gouverneur

Ottawa, 5. — On apprend de source sûre que Sir François-Xavier Lemieux sera nommé aujourd'hui au poste de lieutenant-gouverneur intérimaire à la place de Sir P.-E. LeBlanc malade et absent aux Etats-Unis.

DÉMISSION D'UN DÉLÉGUÉ IRLANDAIS

Londres, 5. — M. George Russell a démissionné comme délégué à la convention irlandaise. C'est un poète et un ami intime de sir Horace Plunkett, président de la convention. Le démissionnaire n'a pas révélé pour quel motif il s'est retiré.

LES ADMINISTRATEURS DE MONTREAL

Québec, 5. — D'après les dernières nouvelles, le bureau des administrateurs de la ville de Montréal se composerait comme suit: MM. Laurendeau, Pelletier, Cockburn, Ekers et Ainey.

LE RATIONNEMENT EST IMPOSSIBLE

Ottawa, 5. — M. H. B. Thomson, contrôleur des vivres au Canada, a déclaré qu'il serait impossible d'implanter le système de rationnement dans un pays comme le Canada.

"Nous avons reçu plusieurs lettres, dit-il, nous demandant de laisser le Canada sous ce système, et de faire la distribution des vivres d'une manière équitable. Maintenant tandis que le système de rationnement peut être pratiqué dans quelques régions, où vous avez le contrôle complet des vivres, comme à Montréal et à Toronto, ou dans d'autres grands centres, il devrait être appliqué dans toutes les parties du pays et non dans un ou deux districts. Que penser de la Saskatchewan l'Alberta et du Manitoba? Comment mettez-vous en force le système de rationnement parmi la population fermière?"

"Néanmoins, si les conditions empiraient, le rationnement des vivres pourrait bien être établi. Mais si le Canada produit encore plus, je pense que la mesure serait inutile. Les gens sont habitués à la situation. Les déclarations du baron Rhonda, le contrôleur de la Grande-Bretagne, deviennent de plus en plus expressives. Le printemps approche. La campagne pour une plus grande production a été lancée. Bientôt nous pourrions nous mettre à l'oeuvre."

Le moyen que l'on a employé pour fixer les prix n'a pas réussi, dit le contrôleur. Fixer les prix est un autre problème.

"La clameur du public est dirigée contre les marchands."

M. Thomson, après avoir parlé de la multiplicité du système de rationnement et des extravagantes habitudes d'acheter, dit:

"Il y aura dans quelques jours de nouveaux règlements pour contrôler la situation. Il y a au Canada 22,000 épiceries et tous devront avoir leur licence."

BELLE CÉRÉMONIE À L'HÔTEL DIEU

Ce matin a eu lieu à l'Hôtel-Dieu une double cérémonie de profession et de prise d'habit. La nouvelle professeuse Mlle Garriety, et la nouvelle postulante Mlle Angeline Noël qui a pris en religion le nom de Soeur Germaine. Le R. P. Valentin, O.F.M., qui officiait, a aussi prononcé une touchante allocution sur le sacrifice de soi-même en vue du salut éternel.

Assistaient à la fête: les aumôniers de l'institution, MM. les abbés E.-Ed. Giroi, p.s.s. et A.-A. Larue.

Après ces discours lucide, le comité décide de fixer la surtaxe de la Montreal Water & Power à 1% et celle des autres compagnies à 5%.

M. le maire, parlant du déficit, déclare que l'on pourrait couper les dépenses du bureau des avocats, M. Atwater reçoit \$5,000 par année et il n'a pas donné un conseil depuis trois ans. Il y a aussi des avocats qu'on pourrait réembaucher.

Dans le département des incendies, on pourrait supprimer les appareils à moteurs qui ne fonctionnent pas l'hiver.

M. David. — N'est-ce pas contraire à l'opinion du chef Tremblay?

M. le maire. — Oui, mais le malheur c'est que les journaux font de la réclame aux chefs de département.

M. Francoeur. — Achetez un journal alors.

M. le maire. — Je suis à la veille de fonder le "Médéric".

M. David. — Journal humoristique?

M. Gouin dit qu'il faut accorder à la ville l'augmentation de la taxe foncière de 1 pour cent à 1.50.

Il faut bien éviter le déficit et assurer le crédit.

On doit avoir confiance dans les administrateurs nouveaux comme dans les anciens.

Puis le comité est ajourné à 8 heures 30.

LES SOUTIENS DE FAMILLE

LE JUGE MARECHAL DIT QU'IL N'EST QUE JUSTE DE L'EXEMPTER. — PERMISSION D'ALLER EN APPEL REFUSEE. — LE CAS D'UN BON FILS DE-VANT M. LAFONTAINE.

Me Angers, le représentant militaire devant le juge Maréchal, a demandé, ce matin, la permission d'en appeler du juge Duff de l'exemption de Georges-Etienne Girouard, qui est le soutien d'une famille composée de douze personnes. Le père ne gagne que \$2.50 par jour, et une sœur ne gagne que six piastres par semaine. Un autre frère gagne \$13, et c'est le conseil, de la sorte, qui soutient la famille. Le tribunal s'est étonné avec raison de la demande étrange du représentant militaire, et a remandé la raison de l'appel. En réponse, Me Angers, a dit qu'à bout de recherches, les autorités militaires avaient découvert qu'un frère, âgé de seize ans, pouvait travailler, et gagner assez, on suppose, pour nourrir toute cette famille, en l'absence du principal soutien qui serait au front. M. Maréchal a suggéré alors de rouvrir la cause et de prouver cette assertion.

D'autre part, si cette preuve ne peut être établie, l'appel au juge Duff sera refusé.

Le représentant militaire a fait la même demande d'appel au juge Duff dans le cas du conscrit Lord qui est en traitement pour tuberculose dans un institut de cette ville. Me Angers prétend que le conscrit n'a pas subi d'examen militaire. La requête est en délibéré.

Dans le cas d'Emile Charland, le tribunal a attiré l'attention des autorités militaires sur le fait que le bureau de révision garde les certificats des médecins de famille du conscrit. Ces certificats, a dit le juge, appartiennent au conscrit et ils doivent lui être remis, ou du moins, ils doivent être mis sur son dossier. Sinon, la cause du conscrit sera ajournée indéfiniment.

Pour montrer l'ordre qui existe chez le registraire et dans les bureaux médico-militaires, citons simplement le cas de Dollard Duchesne qui doit aller se faire réexaminer par le bureau de révision. Le bureau de révision l'a envoyé chez le registraire, pour y chercher sa feuille médicale, et le registraire, à son tour, l'a envoyé ce matin, devant le juge Maréchal. Ce dernier, maintenant, ne peut se départir de cette feuille qui est au dossier. On a arrangé les choses pour le mieux, cependant, en donnant au conscrit la date de son premier examen médico-militaire. C'est simplement ce dont le bureau de révision a besoin. Pour cela, il faut voyager le conscrit Duchesne d'un bord à l'autre.

Me E. Saint-Jacques a demandé, au nom de la communauté des Soeurs du Saint-Nom de Jésus et de Marie, l'exemption d'Urban Raiche et de Charles Aubertin, qui sont employés comme menuisier, électricien, chauffeur, etc., le premier à la maison-mère, et le second, au pensionnat Sainte-Émilie. Le juge était disposé à accorder l'exemption jusqu'au mois de mai, mais sur l'opposition de Me Angers, qui ne donnerait qu'une exemption de deux mois, quand l'hiver n'aura pas encore touché sa fin, la cause a été prise en délibéré. "Il ne faut pas seulement considérer l'ouvrage important que font ces deux hommes, a dit M. Maréchal, mais il faut songer aussi employer à ce travail des hommes d'une absolue confiance."

M. Maréchal a pris en délibéré le cas d'un Roumain et d'un Russe, qui demandent l'exemption à cause de leur nationalité. Le premier se prétend, en outre, soutien de famille, et le second s'occupe du commerce de son père qui a subi dernièrement une opération et ne pourra vaquer à ses affaires avant quelque temps. Il y a une fille dans la famille, cependant, qui est assez âgée pour s'occuper du commerce.

Le rabbin Colton est venu témoigner en faveur du Roumain, Philip Segal, mais il n'a pas semblé sûr de son affaire. Segal, pour sa part, s'est attiré des remarques bien méritées de la Cour, par suite de la sécheresse de ses réponses. Comme à chaque question qui lui était posée, le conscrit ne répondait que par un "oui" ou un "non", M. Maréchal a refusé de continuer l'interrogatoire et a dit à son avocat qu'il y a une loi dans ce pays qui obligeait les citoyens à manifester un peu de respect envers la justice. "C'est assez a dit M. Maréchal, que ces étrangers soient dispensés de porter le fardeau des citoyens nés au pays pour qu'ils respectent au moins ceux qui sont revêtus de l'autorité judiciaire. L'avocat du conscrit a été obligé lui-même de lui faire dire "monseigneur" après les réponses qu'il donnait.

Edmond Hardy s'est présenté six à sept fois devant le bureau médico-militaire, mais il n'a pas encore pu passer. Hardy a un frère d'âge militaire, et le juge a dit à sa mère qu'il ne rendra pas jugement dans la cause de ce dernier avant que l'autre n'ait été examiné.

Hector Verrel a quatre frères. L'un est exempté, et un deuxième a reçu l'ordre de se reporter pour service, mais il ne l'a pas fait. La cause est en délibéré.

Albert Beaupré a été mis dans "B2". Comme l'adresse du conscrit était inexacte sur le certificat, il rectifia lui-même, disant: "Quand la classe "B2" sera appelée, on y ira. Je ne veux pas qu'il vienne me "cri". Voilà mon adresse."

COMBATS ENTRE ANCIENS ALLIÉS

LES ROUMAINS LIVRENT AUX RUSSSES ET DÉSAIMENT DEUX DE LEURS DIVISIONS. — LES BOLSHÉVIK S'EN IRONT EN BUKOVINE.

Londres, 5. — Un télégramme officiel de Jassy, reçu samedi, dit que la majeure partie de l'armée roumaine est actuellement engagée à combattre contre les troupes russes qui se dirigent vers la Moldavie et la Bessarabie pendant que les troupes bolshéviki se dirigent vers la Bukovine.

Après 24 heures de combat les troupes roumaines ont réussi à désarmer la neuvième division russe qui avait attaqué Galatz, elles se sont aussi emparées de plus de 50 mitrailleuses et ont enfin désarmé la sixième division qui avait attaqué le centre du front de la Moldavie. Cette division a été envoyée sous escorte en Russie.

Pour répondre à l'appel de la république de la Bessarabie, les Roumains ont envoyé des troupes dans cette partie du pays pour arrêter les incursions des troupes qui y faisaient de la dévastation.

Des combats ont lieu presque tout le temps entre les Roumains et les Bolshéviki dans la Bessarabie et le long du Dniester.

LE DERNIER RAPPORT DU BUREAU D'HYGIENE

STATISTIQUES DES MALADIES CONTAGIEUSES, DES DÉCÈS ET DES NAISSANCES AU COURS DE LA SEMAINE DERNIÈRE.

Du dernier rapport du Bureau d'hygiène (semaine finissant le 2 février) nous détachons les tableaux suivants:

Mal. cont.	Cas	Décès
Diphthérie.....	20	6
Scarlatine.....	22	2
Typhoïde.....	9	5
Varielle.....	16	0
Coqueluche.....	9	1
Tuberculose.....	34	21
Oreillons.....	8	0
Oph. purulente.....	2	0
Erysipèle.....	7	0
Totaux.....	127	35

Le total des décès, au cours de la semaine dernière, a été de 175 personnes, dont 60 enfants au-dessous de 5 ans.

Il y a eu par contre 308 naissances: 166 garçons et 142 filles.

ON GÊLE

Tous les bureaux de l'hôtel de ville donnant sur le Champ de Mars sont vus de leurs hôtes aujourd'hui: le froid les a transformés en véritables glaciers.

Le premier item à l'ordre du jour du conseil, dont la prochaine séance aura lieu jeudi ou vendredi prochain, porte sur la nomination d'un nouveau commissaire.

HÔTEL INCENDIÉ

Winnipeg, 5. — Le feu a éclaté à l'hôtel Riverview, avenue Mairn, Elmwood, vers 4 heures, ce matin, et moins d'une heure plus tard, l'hôtel était rasé jusqu'au sol. On a rapporté à ce moment qu'on n'avait pas retrouvé 2 femmes qui étaient à l'hôtel et l'on exprime des craintes à leur sujet. On exprime que les dommages s'élèvent à plus de \$200,000, et une heure plus tard, le quartier d'habitation était menacé.

TROIS VICTIMES

Winnipeg, 5. — Deux femmes de mortes et un homme de disparu, trois blessés et des dommages évalués à \$175,000, voilà quels sont les résultats d'un incendie qui a détruit l'hôtel Riverview, dans le faubourg d'Elmwood, à Winnipeg, de bonne heure, aujourd'hui.

LE COMMANDANT WYATT ARRÊTÉ

Halifax, 5. — Le commandant Frederick Wyatt, qui était le principal inspecteur, ici, lors de la collision entre le "Mont Blanc" et le "Imo" a été arrêté, ce matin, sous l'accusation d'avoir causé illégalement la mort du pilote William Hayes, qui a perdu la vie à bord de l'"Imo".

Le commandant a été remis en liberté, moyennant un cautionnement de \$6,000.

14,120 VICTIMES DES SOUS-MARINS

Londres, 5. — En réponse à une interpellation, M. Bonar Law a déclaré aujourd'hui à la Chambre des Communes que les sous-marins allemands ont causé la mort de 14,120 non-combattants anglais, hommes, femmes et enfants.

M. Albert Champagne, étudiant en droit de troisième année, a été mis dans "C3", par le premier bureau médical. Comme son médecin de famille le classe "E", à l'appelle de la classe "C3", M. Champagne pourra se présenter devant le bureau de révision.

L'ASSAUT QUI SE PRÉPARE

LES JOURNAUX ALLEMANDS PARLENT DE L'OFFENSIVE FORMIDABLE QUE HINDENBURG VA DÉCLANCHER PROCHAINEMENT. — COMBATS SANS PRÉCÉDENTS — CE SERA LA PÉRIODE DÉCISIVE — L'EFFORT AMÉRICAIN.

Amsterdam, 19 janvier. (Correspondance de la Presse associée). — L'indication de ce que l'Allemagne projette de faire sur le front occidental avant que les Etats-Unis puissent jeter leur puissance militaire dans le conflit continue d'être la chose la plus saillante dans les journaux allemands.

Les 6 prochains mois, dit le "Frankfurter Zeitung", seront la période décisive. Durant cette très importante période, les empires centraux auront sans contredit la supériorité stratégique, car les espoirs que les Alliés ne peuvent pas réaliser d'ici à quelque temps, affirme le journal. Les empires centraux concentreront toutes leurs forces sur le front occidental, pour



En lisant les journaux

Revue de la presse

UNE LETTRE DU "JOUR DE L'AN" PRATIQUE

Du Progrès du Golfe, sous le titre "Une lettre du 'Jour de l'an' pratique" :

Vers la Noël dernière, un prêtre de notre région — comme beaucoup de ses confrères — recevait d'un de ses amis, annuaire militaire au front, des souhaits de bonne année et quelques remarques sur les affaires canadiennes :

"... Du train que vont les choses 'au Canada'... on ne sait plus quoi penser de tout ce qui peut arriver 'à nos chers Canadiens'. LA PRO- 'VINCE DE QUEBEC EST A SE 'FAIRE UNE REPUTATION, JE 'N'EST PAS TRES ENVIABLE, JE 'CROIS. Ici, dans tout le pays, vous 'ne sauriez croire comme les esprits 'sont montés. On ne parle que de 'la province de Québec..."

Capt...
A qui le prêtre... de notre région a répondu par la lettre suivante, que nous lui avons demandé la permission de publier, tout en gardant l'anonymat des deux correspondants.

S.-X., le 10 janvier 1918.

Capt...
Hospital...
Angletère.

Mon cher ami,
La bonne surprise que votre lettre avec la gentille carte de Noël ! Les années écoulées depuis 1891 n'ont pu engendrer l'oubli, et — paradoxe des vieilles amitiés — ne dirait-on pas que l'éloignement nous a rapprochés ?

La vie est belle, aussi belle que l'horizon, votre mission en Angleterre. Soigner et consoler tant de bons jeunes gens que les *Warriors* font massacrer dans la plus sauvage des guerres ; préserver de la contamination que l'on sait, tant de jeunes Canadiens catholiques qu'une mère honorable, une pieuse sœur, ou une fiancée honnête et pure attendent au pays ! (car les journaux anglais nous en content de belles sur les séductions de la-bas). Dieu soutienne votre courage et multiplie la vertu de votre apostolat ! Je vous recommande tant de chers petits "poilus" de S.-X. que vous avez l'occasion de rencontrer. Car il y en a de S.-X. et — tous blessés ; — blessés... pas à jouer au tennis en arrière des lignes, je suppose.

C'est, en effet, par le relevé des morts et des blessés que le monde apprend qu'il y a des Canadiens français au front, que ces Canadiens français, qui ne savent pas se faire prendre — au moins le Kaiser le dit — sont si battus et mourir, et que ces Canadiens français ne sont pas en nombre minime, puisque les listes de pertes, à défaut des statistiques de Winnipeg et de Toronto, ne cessent d'en enregistrer. Il ne succombent pourtant pas sous l'avalanche des décorations impériales, — on devine pourquoi —, mais bien plutôt sous l'ouragan des shrapnells allemands, — le Kaiser se chargeant du soin de décorer ces "traîtres à l'empire", et ignorant déplorablement ses bons cousins de souche paysanne.

Le nouveau qu'il peut y avoir au pays ? Il vous est connu déjà par les journaux, mais combien déguisé ? — A ce qui, de prime abord, a paru un désastre pour nous, les gens réfléchissent et ont fait de l'union presque parfaite de 35 pour cent de la population du Canada (merci à nos ennemis). Phénomène qui ne s'était pas vu depuis environ 75 ans. Et quand Ontario et l'Ouest se chamailleraient autour de l'assiette au beurre et des questions de tarif... vous savez... "When rascals fall out..." L'Australie, par son vote anticapitaliste réitéré, nous donne magnifiquement raison. Voilà le vrai résultat de nos élections, ou pseudo-élections.

Je devine facilement, (car il y a quelque part un Northcliffe), que vous avez lu au moins une partie des colonnes imprimées contre nous. Je dis : UNE PARTIE, seulement ; — car si vous connaissiez tout ce que nous connaissons ici, votre honnêteté naturelle eût sauté d'indignation et votre fierté de race se fût révoltée. Vous n'avez

LES ESPÉRANCES FRANÇAISES DANS L'ONTARIO

De la Liberté, de Winnipeg :

Il importe, tout d'abord, écrivions-nous, la semaine dernière, en commentant le programme d'action dressé par M. l'abbé Groulx, que nous soyons, nous, Manitobains, à la hauteur de notre tâche. Parce que la culture constitue, au Manitoba, une belle et rémunératrice profession, nous devons avoir profondément en nous la noble ambition de demeurer au poste. A cette volonté de demeurer sur la terre doit s'ajouter le ferme désir d'y fixer tous nos enfants... — Ils y seront infiniment plus heureux que dans le tourbillon des villes... — Ce désir d'enraciner en terre manitobaine nos propres fils se doit compléter de l'ambition d'agrandir le domaine de la patrie canadienne-française au Manitoba, d'y accroître la force et l'influence de notre groupe national, et y amenant chacun une famille.

Voilà succinctement la tâche que nous nous assignons la semaine dernière. Venons-en aujourd'hui aux moyens de l'accomplir.

Des fils éparés se rompent sans effort. Réunis, constitués en une frange, ils acquièrent une force de résistance dont on ne triomphe point sans grande difficulté.

L'union de ces fils a fait leur force. Là, comme on l'a vu autrefois, l'union a été le créateur de force. Pourquoi ne le serait-elle pas dans notre vie nationale, dans notre lutte pour le maintien et la survie de notre nationalité ?

L'union ! C'est de cette chose magique, si féconde mais si rare, dont nous voulons aujourd'hui causer. "Sunni" C'est tout dit. Mais comme cela se traduit difficilement en acte.

Pour que fut vraiment fécond le programme d'action de M. l'abbé Groulx, nous voudrions que tous, partout, en tout, nous fussions unis, que nous ne fassions qu'un, n'ayant qu'une commune aspiration, qu'un même but, tous mis par la même pensée, par la même volonté. D'abord, l'union paroissiale. Elle incarne le premier groupement de nos familles. Pourquoi n'en pas faire un vice antichrétien et antipatriotique ?

En ce qui concerne la capitale, de l'origine du conflit, les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française s'efforcent de présenter à l'ennemi un front uni et ferme ; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unité plus entière que présentement ! Il fut un temps où nos corrélionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts ; il n'en a pas été de même plus tard, et nous ne pouvons que nous féliciter de la situation actuelle.

En ce qui concerne la capitale, de l'origine du conflit, les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française s'efforcent de présenter à l'ennemi un front uni et ferme ; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unité plus entière que présentement ! Il fut un temps où nos corrélionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts ; il n'en a pas été de même plus tard, et nous ne pouvons que nous féliciter de la situation actuelle.

En ce qui concerne la capitale, de l'origine du conflit, les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française s'efforcent de présenter à l'ennemi un front uni et ferme ; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unité plus entière que présentement ! Il fut un temps où nos corrélionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts ; il n'en a pas été de même plus tard, et nous ne pouvons que nous féliciter de la situation actuelle.

En ce qui concerne la capitale, de l'origine du conflit, les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française s'efforcent de présenter à l'ennemi un front uni et ferme ; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unité plus entière que présentement ! Il fut un temps où nos corrélionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts ; il n'en a pas été de même plus tard, et nous ne pouvons que nous féliciter de la situation actuelle.

En ce qui concerne la capitale, de l'origine du conflit, les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française s'efforcent de présenter à l'ennemi un front uni et ferme ; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unité plus entière que présentement ! Il fut un temps où nos corrélionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts ; il n'en a pas été de même plus tard, et nous ne pouvons que nous féliciter de la situation actuelle.

En ce qui concerne la capitale, de l'origine du conflit, les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française s'efforcent de présenter à l'ennemi un front uni et ferme ; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unité plus entière que présentement ! Il fut un temps où nos corrélionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts ; il n'en a pas été de même plus tard, et nous ne pouvons que nous féliciter de la situation actuelle.

En ce qui concerne la capitale, de l'origine du conflit, les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française s'efforcent de présenter à l'ennemi un front uni et ferme ; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unité plus entière que présentement ! Il fut un temps où nos corrélionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts ; il n'en a pas été de même plus tard, et nous ne pouvons que nous féliciter de la situation actuelle.

En ce qui concerne la capitale, de l'origine du conflit, les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française s'efforcent de présenter à l'ennemi un front uni et ferme ; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unité plus entière que présentement ! Il fut un temps où nos corrélionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts ; il n'en a pas été de même plus tard, et nous ne pouvons que nous féliciter de la situation actuelle.

En ce qui concerne la capitale, de l'origine du conflit, les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française s'efforcent de présenter à l'ennemi un front uni et ferme ; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unité plus entière que présentement ! Il fut un temps où nos corrélionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts ; il n'en a pas été de même plus tard, et nous ne pouvons que nous féliciter de la situation actuelle.

En ce qui concerne la capitale, de l'origine du conflit, les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française s'efforcent de présenter à l'ennemi un front uni et ferme ; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unité plus entière que présentement ! Il fut un temps où nos corrélionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts ; il n'en a pas été de même plus tard, et nous ne pouvons que nous féliciter de la situation actuelle.

En ce qui concerne la capitale, de l'origine du conflit, les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française s'efforcent de présenter à l'ennemi un front uni et ferme ; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unité plus entière que présentement ! Il fut un temps où nos corrélionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts ; il n'en a pas été de même plus tard, et nous ne pouvons que nous féliciter de la situation actuelle.

En ce qui concerne la capitale, de l'origine du conflit, les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française s'efforcent de présenter à l'ennemi un front uni et ferme ; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unité plus entière que présentement ! Il fut un temps où nos corrélionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts ; il n'en a pas été de même plus tard, et nous ne pouvons que nous féliciter de la situation actuelle.

PETIT CARNET

LAWLER-GARNON.

Ce matin en l'église Saint-Louis de France a eu lieu le mariage du Dr Arthur Lawler, des hôpitaux de New-York, avec Mlle Bertha Garnon, fille de M. J.-P. Garnon, inspecteur surintendant de la voirie de Montréal. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Armand Larocque, curé de Wrightville, Québec.

ne robe ou la forme d'un chapeau. Le monstre, il s'est permis de dire : Cela dépend des goûts. Des goûts, comme s'il pouvait en avoir d'autres que ceux de son épouse, à qui, jadis, cent fois pour une, il a répété : tes goûts seront les miens. Oh, les hommes !

Ces difficultés proviennent de la plus souvent, non pas de ce que le mari est mauvais, ou que l'épouse n'est pas un ange, et que c'est un mariage mal assorti, oh non ; elles proviennent généralement de l'incapacité des jeunes époux. Ni l'un ni l'autre n'ont une idée pratique juste de ce qu'est le mariage ; ils ne sont qu'amateurs ; avec le temps, ils deviendront professionnels.

Le caractère essentiel de cette institution, à la fois, divine, naturelle et sociale du mariage, c'est la perpétuité : le mariage est avant tout, une union pour la vie. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Union veut dire d'abord : affection, sympathie, confiance et cela "pour la vie", c'est-à-dire, jusqu'à la mort. Union pour la vie, veut dire aussi : alliance offensive et défensive dans la lutte pour l'existence ; partage constant des joies et des peines, des espoirs et des soucis, des jours de soleil et des jours sombres,

et cela, non pour quelques mois ou quelques années mais jusqu'au bout, sans défaillance, sans faire de "paix séparée", faillit-il pour cela supporter la souffrance et pousser le dévouement jusqu'au sacrifice. S'il n'y a pas cette union, dans la joie comme dans la peine, si l'un des alliés se retire, abandonnant l'autre à son sort, le but du mariage n'est pas atteint : l'homme n'aura pas cette aide semblable à lui-même, il sera seul, ce qui n'est pas bon, au dire du Seigneur. Voilà le mariage, union pour la vie. A plusieurs, il doit paraître un vrai buisson d'épines, dans lequel, on ne voit qu'à grand-peine les roses, surtout celle de l'amour. Déterminez-vous et regardez de près.

Qu'est-ce que l'amour, sinon une fois sur deux, le dévouement ; qu'est-ce que le dévouement, sinon une fois sur deux, le sacrifice ; et qu'est-ce que le sacrifice, sinon une fois sur deux, le renoncement à ce qui s'appelle, au sens matériel du mot, le plaisir, les satisfactions, le bonheur. Le mariage vrai peut donc se définir : l'union de deux êtres mettant en commun leur affection, leur amour, c'est-à-dire leur dévouement, leurs sacrifices, pour acquiescer le bonheur en ce monde... et dans l'autre : une société de secours mu-

tuels pour le bonheur. Comme on se marie à deux, un mariage pour être heureux doit faire le bonheur des deux contractants ; on n'appellerait pas un heureux mariage, celui où le mari se retirerait dans la plaisance et la femme dans la tristesse ; la réciproque est vraie au même titre. Le bonheur conjugal est essentiellement un bonheur commun aux deux époux ; il ne saurait être complet s'il n'est partagé, soit dit sans jouer sur les mots. Et puisque le bonheur de l'un est le bonheur de l'autre, c'est donc travailler pour soi-même que de travailler au bonheur de son conjoint. C'est un grand principe à retenir.

La Compagnie "Homme et femme, Limitée" s'est formée, disons-nous, pour exploiter le bonheur conjugal ; chacun des membres est donc tenu d'y travailler, non pas précisément autant que l'autre, mais de toutes ses forces. En devenant actionnaire de ladite Compagnie, on s'y est engagé à fonds et à fonds perdu, c'est-à-dire, qu'on y a mis tout et pour toujours ; et on peut, d'après la loi, se réserver ses biens, on ne peut se réserver ses facultés ; elles sont investies, sans réserve, dans la Compagnie. Or, la femme a plus de pouvoir, plus de

capacité que l'homme, pour amener le bonheur au foyer. Le mari doit faire sa part évidemment, mais elle sera généralement, quoiqu'il fasse, plus petite que celle de la femme.

Ne vous récriez pas, Mesdames, ne me tenez pas de partialité ; je ne suis que juste. Cette faculté plus grande que vous avez, de créer le bonheur, je le répète, vous la devez toute entière à la Compagnie. Votre mari peut-il raisonnablement exiger de vous de rapporter à la maison autant d'argent que lui ? Sans doute, vous devez faire votre part, mais apporter de l'argent, est-ce tout l'affaire du mari ; à lui le département des finances, à vous celui du bonheur. Vous vous complétez ; et c'est précisément dans le système des compensations que consiste le grand avantage des mutualités. Que diriez-vous de l'ouvrier qui se ferait à lui-même ce petit raisonnement boiteux : Je gagne \$2 par jour ; ma femme n'en gagne qu'une et elle en jouit autant que moi ; c'est injuste ; qu'elle en gagne deux, elle aussi, ou je n'en gagnerai plus qu'une. Voilà qui arrangerait le pot-au-feu. Est-ce que dans toute société, on ne compte pas davantage sur les plus capables ? Bref, pour amener le bonheur au foyer, la femme est

plus capable que l'homme, aussi est-elle responsable, en premier, de ce département.

Pour arriver à la félicité éternelle, je trouve la recette dans le catéchisme : Nous devons connaître Dieu, l'aimer, le servir et par ce moyen obtenir le bonheur éternel. Sans comprendre le mari au bon Dieu (et vous me le pardonnerez bien, n'est-ce pas) je dirai cependant que l'épouse, pour faire "marcher" son département spécial, doit, elle aussi, connaître son époux, l'aimer, le servir et par ce moyen obtenir le bonheur éternel. — Faut-il en dire autant pour le mari ?... Oui et non. Oui, parce que les devoirs sont égaux et réciproques... Non, car (je le dis tout bas et vous qui êtes dotées ou affligées d'un mari, vous me donnerez raison) le meilleur et le seul moyen, pour une femme, de faire obéir et servir un homme, c'est de ne pas le lui dire.

A SUIVRE

Ce journal est imprimé au No 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). N. S. Chevalier, administrateur général.

PROGRAMME EFFECTIF

De la Liberté, de Winnipeg :

Il importe, tout d'abord, écrivions-nous, la semaine dernière, en commentant le programme d'action dressé par M. l'abbé Groulx, que nous soyons, nous, Manitobains, à la hauteur de notre tâche. Parce que la culture constitue, au Manitoba, une belle et rémunératrice profession, nous devons avoir profondément en nous la noble ambition de demeurer au poste. A cette volonté de demeurer sur la terre doit s'ajouter le ferme désir d'y fixer tous nos enfants... — Ils y seront infiniment plus heureux que dans le tourbillon des villes... — Ce désir d'enraciner en terre manitobaine nos propres fils se doit compléter de l'ambition d'agrandir le domaine de la patrie canadienne-française au Manitoba, d'y accroître la force et l'influence de notre groupe national, et y amenant chacun une famille.

Voilà succinctement la tâche que nous nous assignons la semaine dernière. Venons-en aujourd'hui aux moyens de l'accomplir.

Des fils éparés se rompent sans effort. Réunis, constitués en une frange, ils acquièrent une force de résistance dont on ne triomphe point sans grande difficulté.

UN SÉNATEUR PESSIMISTE

M. HITCHCOCK, MEMBRE DEMOCRATE DE LA CHAMBRE HAUTE, DIT QUE LE SECRÉTAIRE BAKER MANQUE DE RENSEIGNEMENTS ET QU'UN DESASTRE EST MENACANT. — LE CABINET DE GUERRE.

Washington, 5. — La discussion qui s'est élevée, ces derniers temps, au sujet des méthodes de guerre du gouvernement et de l'opportunité d'établir un cabinet de guerre et de nommer un contrôleur pour les munitions a recommencé, hier, au Sénat, par un débat qui a occupé vivement toute la journée.

Le sénateur Hitchcock, l'un des membres démocrates du comité militaire, a prononcé un discours de résumés, longuement préparé, et s'est prononcé en faveur de l'établissement d'un cabinet de guerre et de la nomination d'un commissaire pour les munitions, deux des mesures auxquelles le président Wilson est opposé. Il a critiqué sans façon le département de la guerre et il a accusé le secrétaire Baker de tromper, sans en avoir l'intention, le pays, en faisant "des déclarations exagérées et prématurées", en ce qui regarde la facilité pour la nation d'envoyer des soldats outre-mer.

Les sénateurs Williams, du Mississippi, et Reed, du Missouri, tous deux démocrates, ont répliqué au sénateur Hitchcock. Ils ont tous deux combattu les mesures de réorganisation de guerre comme des moyens pour usurper l'autorité du président Wilson. Le premier a déclaré que "le jeu allemand est d'établir cette administration", et, en affirmant que tout effort pour forcer la passation de ces mesures est futile, à cause du veto, il a demandé la cessation de l'agitation.

Tout en louant les sénateurs Hitchcock et Chamberlain comme des patriotes impeccables, le sénateur Reed, qui fait également partie du comité militaire, a prétendu que le bill pour établir un cabinet de guerre est inconstitutionnel et qu'il a tout le gouvernement de ce qu'il a fait pour la guerre. Il a ajouté que les défaillances admises sont peu de chose, si on les compare à la tâche énorme qui s'imposait au gouvernement.

"On a dit, sur le parquet de ce Sénat, que la machine militaire a cessé de marcher", dit le sénateur du Missouri. "Mais vous ne pouvez dire qu'une machine qui met un million et demi d'hommes sous les armes en si peu de temps est un flasco absolu, vous ne pouvez dire qu'une machine qui a envoyé des milliers d'hommes outre-mer sous la porte d'une seule vie est un flasco absolu, vous ne pouvez dire qu'une machine qui construit assez d'aéroplanes pour cacher les villes ennemies du soleil, est un flasco absolu."

La discussion reprendra demain après le discours du sénateur Wadsworth, de New-York, membre républicain du comité. Il parlera en faveur du projet de réorganisation de guerre.

En appuyant les bills du comité pour un cabinet de guerre et un contrôleur des munitions, le sénateur Hitchcock a déclaré que le secrétaire Baker était indubitablement sincère, mais qu'il manquait de renseignements au sujet de la rareté des navires en faisant des prédictions. Il a dit que le président Wilson lui-même "ne connaît pas la situation réelle", et il a cité cette situation comme une illustration de l'absence de coordination dans le gouvernement.

Le sénateur du Nebraska a concédé qu'une forte partie de l'énorme tâche avait été faite, mais il a ajouté que la centralisation et la coordination des opérations de guerre étaient devenues de nécessité impérieuse, au moyen de l'établissement d'un cabinet de guerre et de la nomination d'un directeur des munitions. Il a affirmé que le président et le secrétaire Baker avaient essayé d'obtenir l'objet, mais n'avaient pu le faire, et que le système du gouvernement était insolite.

La législation du comité, dit-il, n'embrasserait ni n'entraverait la direction de la guerre par le président.

L'orateur a critiqué vertement plusieurs des activités de guerre du gouvernement, en illustrant ses déclarations d'exemples frappants, mais sans se porter à aucune attaque personnelle. En démentant

carrement le secrétaire Baker qui avait dit que le gouvernement avait conçu un projet pour la guerre, le sénateur a dit que le comité militaire a été stupéfié par les déclarations optimistes du secrétaire de la guerre.

Le sénateur Hitchcock a caractérisé l'espoir d'envoyer un million d'hommes en Europe sans les navires nécessaires à leur transport à "une illusion d'un monde de fous". Si rien ne se fait, les États-Unis subiront le plus grand désastre du monde, dit-il.

"Je ne puis croire que le secrétaire a voulu faire un 'bluff' gigantesque, ou tromper le peuple, a dit M. Hitchcock, mais il était dans l'ignorance, il était hors de contact."

Dans un discours enflammé, le sénateur Williams a répondu au sénateur Hitchcock. Il a dit que le sénateur du Nebraska avait fait "une très forte mise en accusation" contre les départements exécutifs du gouvernement.

Faisant allusion à la déclaration du sénateur Hitchcock qu'il n'a pas dit tout ce qu'il savait, parce qu'on aurait pu l'accuser de donner des renseignements à l'ennemi, le sénateur du Mississippi a dit : "Il a dit presque tout ce qu'il sait et il a donné de très précieux renseignements à l'ennemi."

Le sénateur Williams a parlé de l'agitation faite avant la guerre pour faire adopter une législation défendant le transport de munitions aux Alliés.

C'était presque aussi insensé, a-t-il dit, que ce projet de cabinet de guerre. Cette législation pour empêcher les Alliés d'avoir des munitions de l'Amérique a fait alors le jeu de l'Allemagne. Le jeu de l'Allemagne, maintenant, c'est d'établir cette administration. Si ce que le sénateur du Nebraska dit est vrai, nous sommes sortis de la guerre. Si sa mise en accusation est fondée, nous sommes déjà battus."

LE FROID

LE RIGOREUX HIVER CANADIEN

LE MERCURE MARQUE, HIER, 18 DEGRÉS AU-DESSUS DE ZÉRO ET LA TEMPÉRATURE S'AGGRAVE D'UN VENT VIOLENT.

Plus l'hiver avance et plus le mercure descend. Dans le courant de la journée d'hier, il a atteint les 18 degrés en bas de zéro, faisant, en l'espace de 10 heures, un saut de 40 degrés. Le thermomètre s'est tenu au-dessus de zéro pendant tout l'avant-midi, hier, mais un vent de 48 milles à l'heure fait un tourbillonner la neige, enlaidit la figure et étouffait gens et bêtes.

Tout l'après-midi, le mercure a baissé jusqu'à 11 heures, alors qu'il atteignait les 18° en bas de zéro.

Voici d'ailleurs un tableau indiquant les fluctuations du mercure pendant la journée d'hier :

1 a. m. 22 au-dessus
5 a. m. 17 " "
9 a. m. 20 " "
1 a. m. 17 " "
5 a. m. 17 " "
9 a. m. 17 " "
11 a. m. 1 en-dessous
1 p. m. 7 " "
3 p. m. 7 " "
5 p. m. 8 " "
7 p. m. 12 " "
9 p. m. 16 " "
11 p. m. 18 " "

On ne rapporte pas d'accident grave, si ce n'est quelques nez et quelques têtes qui ont été atteints par les morsures du froid. Mais le service des convois de chemins de fer a été plus sérieusement affecté : tous les trains étaient de plusieurs heures en retard. Ainsi, le train de Chicago, devant arriver à 5 h. 45 p. m., n'était pas encore arrivé à 2 h. 30 a. m. ; celui de New-York, dû à 9 h. 25 p. m., n'était pas encore rendu à Rouse's Point à midi.

À la gare Vieux, les convois d'Ontario et de Québec sont entrés en gare respectivement une heure et une heure et dix en retard.

Aujourd'hui, le froid est encore augmenté, mais le vent diminue de vitesse. Plusieurs personnes ont été gelées plusieurs minutes, ce matin, à l'angle des rues, en attendant un tramway qui n'arrivait pas ou qui arrivait chargé à sa pleine capacité.

Vous ne ferez pas le NATIONALISTE ? Vous ignorez donc toutes les nouvelles du samedi après-midi et du samedi soir.

SI VOUS TOUSSEZ

PRENEZ LES

Capsules Cresobenes

Malades qui souffrez d'une Bronchite ancienne, d'une Toux rebelle, d'une Laryngite, d'un Asthme, d'une Pleurésie, prenez les CAPSULES CRESOBENES. Ce précieux médicament, balsamique et antiseptique, calmera l'inflammation de vos bronches, décongestionnera vos poumons, apaisera votre toux, rendra votre respiration douce et régulière, vous donnera de l'appétit et des forces, augmentera votre résistance vitale. LA CAPSULE CRESOBENE est par excellence le régénérateur des poumons.

En vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c le flacon. Envoyées aussi par la poste, dans toutes les parties du Canada et des États-Unis, sur réception du prix. Dépositaire général : ARTHUR DECARY, pharmacien, casier postal 392, Montréal, Can.

La Bonne Parole

Une assemblée extrêmement importante des abonnés de La Bonne Parole aura lieu le dimanche 10 février, à 3 heures de l'après-midi, au secrétariat de la Fédération, chambre 3, du Monument National. Tous les abonnés sont priés de s'y rendre.



La Vie Sportive

Cinq victoires, deux défaites

TEL EST LE BILAN DES CLUBS HOCHLAGA, LYALL ET SAINTE-ANNE, DANS LA LIGUE MONTREAL. LA COURSE AU CHAMPIONNAT DEVENANT PLUS EN PLUS INTERESSANTE. — AU JUBILEE D'AUJOURD'HUI.

Après avoir fait partie nulle de 0 à 0 avec les Garnets jeudi dernier, le club Sainte-Anne a accompli un autre exploit hier soir alors qu'il a battu par 3 à 1 le fameux Lyall qui était en tête de la Ligue Montréal et qui paraissait déjà assuré du titre de champion. Par suite de la victoire du Sainte-Anne, trois clubs: l'Hochelaga, le Lyall et Sainte-Anne sont égaux pour la première place de la Ligue avec chacun cinq victoires, deux défaites et une partie nulle. Ces trois clubs vont maintenant se faire une lutte acharnée pour le championnat. La course pour le titre va être excitante au possible. La victoire du Sainte-Anne a démontré ce que peuvent la persévérance et l'énergie. Le club du géant Jim Foley a en effet repris par son jeu effectif et soutenu le terrain qu'il avait perdu au début de la saison, et il a maintenant de très belles chances de remporter le championnat pour 1918.

Le Sainte-Anne a joué une autre grande partie hier soir. Il faisait face à un club composé d'étoiles comme Langlois, Lamirande, Béchard, Norton, mais il a réussi à triompher. L'unique point du Lyall, le premier de la soirée, a été enregisté par Béchard. Hyland a égalé le score peu après. Les Sainte-Anne ont compté un point dans la deuxième période et un dans la troisième, pendant que tous les efforts du Lyall étaient faits en vain. La lutte a été dure, mais non brutale, et chaque camp a "checké" forme. De part et d'autre, l'on était déterminé à vaincre. Les vainqueurs ont combattu avec une énergie et un ardeur qui devaient nécessairement leur donner la victoire. L'excitation parmi la foule a été intense pendant toute la durée de la joute.

Dans la deuxième partie de la soirée, les Stars ont défait la Casquette par 7 à 3.

En dépit de la température polaire d'hier soir, il y avait douze cents personnes au Jubilé pour voir les quatre clubs aux prises.

Composition des équipes:

Ste-Anne (3) Lyall (1)
Brophy Buts Lukeman
Hyland Points Musgrove
Campbell Couverts Béchard
Brady Centres O'Grady
McDonald Ailes Langlois
Arnold Ailes Lamirande
Substituts: Ste-Anne: Lalonde,
Evans, Norris, Hogan, McGilligan;
Lyall: Norton, McCarthy, Scott,
Copeland, Lefebvre, Parr.
Umpires: Belac et Chervy.
Chronométrateurs: Hepburn, Murphy.

Pénitencier: W. H. Gathercole.
Referees: Jos Hall et Bert Corleau.

SOMMAIRE

Première période:
1-Lyall..... Béchard..... 3.20
2-Ste-Anne..... Hyland..... 3.10

Deuxième période:
3-Ste-Anne..... Arnold..... 7.10

Troisième période:
4-Ste-Anne..... Arnold..... 7.30

Punitions: Brady, Arnold, Hyland, McDonald, Brady, 3 minutes chacun.

Stars (7) La Casquette (3)
Froudout Buts Brunelle
Léger Points Pagé
Jacobs Couverts Lépine
Samson Centres C. Sauvé
Hooper Ailes d. N. Arnold
Dubé Ailes g. Reid
Substituts: Stars: Peters, Fitzpatrick, Dubé, La Casquette: Chalfoux, Filteau, Paré.
Umpires: Samuels et Chevrier.
Chronométrateurs: Callahan et Galarneau.

SOMMAIRE

1ère période:
1-La Casquette..... Arnold..... 2.65
2-Stars..... Léger..... 1.00
3-La Casquette..... C. Sauvé..... 1.00
4-Stars..... Jacobs..... 6.00
5-Stars..... Samson..... 2.15
6-Stars..... Samson..... 3.30

2ème période:
7-La Casquette..... Chalfoux..... 3.45

3ème période:
8-Stars..... Hooper..... 6.15
9-Stars..... Hooper..... 2.10
10-Stars..... Jacobs..... 6.00

Punitions: Pagé, 3; Jacobs, Hooper, Reid, 3 min.

POSITION DES CLUBS

G. N. P. C. P.
Hochelaga..... 5 1 2 48-24
Lyall..... 5 1 2 31-22
Sainte-Anne..... 5 1 2 31-22
Garnets..... 4 1 3 15-13
Stars..... 3 0 5 32-35
La Casquette..... 0 0 8 18-53

Parties de jeudi:
Garnets vs La Casquette; Lyall vs Hochelaga.

LE TRAPPEUR

Il y aura ce soir assemblée générale des membres du club de raquetteurs Le Trappeur, au No 1600 boulevard Saint-Laurent.

Bull: Organisation d'un voyage à Boucherville et marche en raquettes du National.

Que tous les membres soient présents à la réunion de ce soir.

Toronto gagne contre Ottawa

LES SÉNATEURS ONT ÉTÉ DÉFAITS D'HIER SOIR DANS LA VILLE REINE PAR UN RÉSULTAT DE 8 A 2. — COUPS ÉCHANGÉS ENTRE CY. DENNEY ET RANDALL — GERARD BLESSÉ.

Toronto, 5. — Le club Toronto a terminé la première mi-saison de la Ligue de Hockey Nationale par une victoire sur les Ottawa. Cette dernière joute a été disputée à l'Arena de cette ville hier soir et le résultat final fut de 8 à 2.

Les torontois débütèrent à une vive allure et Benedikt dut se multiplier dans les buts car les attaques contre ses filets étaient fréquentes. Après quatre minutes de jeu Noble enregistra le premier point de la soirée en faveur des locaux.

Dans une collision entre Mummery et Gerard, ce dernier se blessa et il fut remplacé sur l'équipe par Frank Nighbor. Toronto compta quatre points dans la période initiale tandis que les visiteurs furent impuissants à déjouer Holmes. Ottawa fit meilleure figure dans la deuxième reprise et aussi les Sénateurs mirent deux points à leur crédit contre un pour les joueurs de Charlie Querrie.

Dans cette période, Cyril Denney et Randall échangeèrent quelques coups de poing et les deux coupables furent expulsés du jeu.

Les locaux eurent un avantage marqué dans la troisième période mais les visiteurs firent de l'excellente besogne et le jeu était intéressant.

Voici quelle était la composition des équipes:

Ottawa Toronto

Benedikt Buts Holmes
Ritchie Points Mummery
Shore Couverts Cameron
Gerard Centres Denney
Darragh Ailes d. Noble
Cy Denney Ailes g. Randall
Substituts: Ottawa — Nighbor
et Boucher. Toronto — Skinner,
Marks et Meeking.

Arbitre: Lou March.
Assistant: Steve Vair.

SOMMAIRE.

1ère période:
1-Toronto, Noble..... 4.00
2-Toronto, Denney..... 4.15
3-Toronto, Mummery..... 3.00
4-Toronto, Noble..... 4.00

2ème période:
5-Toronto, Randall..... 7.10
6-Ottawa, Denney..... 7.00
7-Ottawa, Darragh..... 3.00

3ème période:
8-Toronto, Cameron..... 2.00
9-Toronto, Skinner..... 2.00
10-Toronto, Noble..... 15.00

Punitions: Toronto — Cameron, 1 mineure; Randall, 1 mineure et 2 majeures. Ottawa — Darragh, 2 mineures; Cy Denney, 1 majeure.

LES COMPTES DE LA LIGUE

Voici le classement à date des compteurs de la N. H. L.:

Malone, Canadien..... 33
Cy. Denney, Ottawa..... 24
Noble, Toronto..... 17
Lalonde, Canadien..... 16
Pitre, Canadien..... 14
Cor, Denney, Toronto..... 14
Hyland, Ottawa..... 13
Cameron, Toronto..... 13
Gerard, Ottawa..... 10
Darragh, Ottawa..... 10
Meeking, Toronto..... 9
Randall, Toronto..... 8
Ritchie, Ottawa..... 7
Hall, Canadien..... 7
Boucher, Ottawa..... 6
Skinner, Toronto..... 5
McDonald, Canadien..... 4
Couture, Canadien..... 3
Coughlin, Toronto..... 2
Shore, Ottawa..... 2
Crawford, Ottawa..... 2
Lowrey, Ottawa..... 2
Corbeau, Canadien..... 2
Nighbor, Ottawa..... 1
Bell, Wanderers..... 1
Ross, Wanderers..... 1
Stevens, Wanderers..... 1
Laviolette, Canadien..... 1
Mummery, Toronto..... 1

POSITION DES CLUBS

G. N. P. C. P.
Canadien..... 10 3 82 47
Toronto..... 7 6 72 75
Ottawa..... 5 9 67 79

Prochaine partie, mercredi 6 février. — Canadien vs Ottawa.

LE CHICOUTIMI

À MONTREAL

L'on nous annonce pour dimanche prochain un événement fort intéressant. Montréal recevra ce jour-là la visite annuelle du club de hockey Chicoutimi qui se rencontrera au Jubilé avec les All-Stars d'Hochelaga, qui ont triomphé avant-hier, du fameux club Trois-Rivières. Les compatriotes de Vézina possèdent, comme on sait, un fameux club de hockey, un club qui pourrait former deux équipes, car il possède une quinzaine de joueurs de première force.

Le club Chicoutimi a arrangé plusieurs parties d'exhibition, une à Montréal, une à Trois-Rivières, et il a l'ambition de retourner chez lui avec une série de victoires. Tous les amateurs de hockey seront désireux de le voir à l'oeuvre.

Deux belles exhibitions

LES RENCONTRES D'HIER AU VICTORIA DANS LES SÉRIES DE LA LIGUE DE HOCKEY DE LA CITÉ ONT ÉTÉ FORT INTERESSANTES. — LOYOLA, CANADIAN VICKERS ET MCGILL VICTORIEUX.

En subissant sa seconde défaite de la saison, hier soir, aux mains des Canadien Vickers, le Laval a perdu du moins temporairement, la tête de la ligue de la Cité, que se partageaient les Loyola et les McGill, vainqueurs dans les deux autres parties. En effet, McGill et Loyola ont triomphé des National et des Shamrock par les scores respectifs de 5 à 0 et de 3 à 2. Le Laval a été battu, après qu'il eut opposé une résistance acharnée et si quelques-uns de ses équipiers avaient affiché leur meilleure forme, ils auraient probablement évité la défaite. Ils ont succombé après bien des efforts, que la défense des Vickers a anéantis, le résultat final de cette rencontre étant de 3 à 2.

Loyola (3) vs Shamrock (2)
Hough Buts Rutledge
Loneragan Points Watson
Clément Couverts Shibley
Clément Centres Holland
McGee Ailes Dineen
Mowatt Ailes McCallum

Substituts: Trihey, Clément, McDonald, Shamrock: Pierce, Lyons, Allan, Faridon.

Arbitres: Harry Hyland et Baker.

SOMMAIRE

1ère période:
1-Loyola..... Slater..... 5.00

2ème période:
2-Shamrock, McCallum..... 6.00
3-Loyola..... Loneragan..... 2.00
4-Loyola..... Mowatt..... 10.00
5-Shamrock, Shibley..... 2.00

Vickers (3) vs Laval (2)
Séguin Buts Chabot
Tannhill Points Guévremont
Ryan Couverts Dufresne
Ryan Centres Laurendeau
Jim Ryan Ailes R. Courchesne
Parker Ailes Masson

Substituts: Vickers: Zaddo, McLachlan, Laval: Genest, Dion, Plouffe.

SOMMAIRE

1ère période:
1-Vickers, Parker..... 4.00
2-Vickers, Tannhill..... 9.00
3-Laval..... Courchesne, R..... 2.00

2ème période:
4-Laval..... Guévremont..... 2.00
5-Vickers, Ryan..... 2.00

National (0) McGill (5)
Langevin Buts Lally
Dandurand Points Cully
Brunet Couverts Hughes
Godelle Centres Behar
Brisebois Ailes Rooney
Lavallée Ailes Gallery

Substituts: National — Boisselle, Taylor, Ducloux, Brunet, McGill, Anderson, McGillis, Roschild, Whitcomb.

SOMMAIRE

1-McGill, Rooney..... 3.00
2-McGill, Behar..... 6.00

2ème période:
3-McGill, Gallery..... 3.00
4-McGill, Hughes..... 1.00
5-McGill, Anderson..... 15.00

POSITION DES CLUBS

G. N. P. C. P.
McGill..... 4 1 1 20 10 9
Loyola..... 4 1 1 23 13 9
Laval..... 4 0 2 19 18 8
Shamrock..... 2 1 3 21 20 5
Vickers..... 1 1 4 9 12 3
National..... 1 0 5 7 36 2

TORONTO SERA L'ATTRACTION SAMEDI SOIR

LE CLUB DE CHARLIE QUERRIE VIENDRA RENCONTRER LE CANADIEN, AU JUBILEE.

Après avoir remporté le championnat de la première moitié de la saison, le Canadien va maintenant faire un effort pour répéter cet exploit dans la seconde série.

Le Canadien aura samedi comme adversaire le club Toronto qui a été défait ici samedi dernier dans la partie décisive de la première moitié. Il est bon de dire cependant que le Toronto sera renforcé de cette joute. Le fameux Frank Nighbor qui a été l'arrière étoile des Ottawa s'alignera avec le club de Charlie Querrie, de même que Crawford, que le club a acheté au prix de \$500. Avec ces deux joueurs pour le renforcer, le club Toronto opposera une résistance désespérée au Bleu Blanc Rouge.

Nul doute que tous les partisans du club seront la ce jour-là pour voir Vézina et ses camarades à l'oeuvre. Le Toronto a l'ambition de prendre une éclatante revanche des insuccès qu'il a subis dans la première série et il viendra ici samedi soir avec l'intention bien arrêtée de vaincre.

SONS OF IRELAND BATTUS PAR 4 A 0

New-York, 5. — Le club Wanderer de cette ville a triomphé des Sons of Ireland, de Québec, dans une joute de hockey disputée ici hier soir. Le résultat final fut de 4 à 0.

Le NATIONALISTE publie chaque dimanche un feuilleton des plus intéressants. Le lisez-vous?

LES SERIES DE LA CLASSE "A" DE LA M. B. A.

Voici les résultats des parties jouées hier soir dans les séries de la classe "A" de la Montreal Bowling Association:

CANADIEN.

Boldue..... 158 149 187 — 494
Filion..... 180 168 164 — 512
Gariépy..... 149 157 194 — 500
Valin..... 149 177 181 — 507
Couvrette..... 138 174 125 — 437

Totaux..... 774 825 851 — 2450

CRESCENT.

Bryson..... 168 194 169 — 531
Keating..... 186 190 162 — 538
Wright..... 144 192 237 — 573
Desautels..... 191 157 174 — 524
Turner..... 171 152 168 — 491

Totaux..... 860 887 910 — 2657

Crescent gagne 3 parties.

BESSNER.

Kaufman..... 158 156 160 — 474
Moir..... 155 144 194 — 493
Weinfeld..... 161 158 180 — 499
O'Mara..... 145 170 153 — 468
Bessner..... 170 141 148 — 459

Totaux..... 789 769 835 — 2393

SHAMROCK.

Smith..... 184 167 186 — 537
Caron..... 182 180 139 — 501
Mahoney..... 193 195 165 — 553
Kelley..... 159 162 196 — 537
Brown..... 204 179 163 — 546

Totaux..... 922 883 849 — 2654

Shamrock gagne 3 parties.

M.A.A.A.

Maxson..... 135 160 133 — 428
Perry..... 147 163 153 — 463
Whitted..... 181 154 181 — 516
Gardner..... 144 183 152 — 479
Wallace..... 142 172 213 — 527

Totaux..... 749 782 832 — 2363

BESSNER VERT.

S. Resch..... 156 177 184 — 517
Roriss..... 188 177 195 — 560
J. Resch..... 169 202 170 — 541
Eliashoph..... 152 167 134 — 453
Fischer..... 219 174 189 — 582

Totaux..... 884 897 872 — 2653

Bessner Vert gagne 3 parties.

ALEXANDRA

H. Bédard..... 233 175 188 — 596
Foucher..... 173 177 211 — 561
Pelletier..... 155 195 155 — 505
Lamoureux..... 149 192 223 — 564
Bédard..... 211 169 197 — 577

Totaux..... 921 908 1034 — 2863

NATIONAL

Boulianne..... 206 180 202 — 588
Ranger..... 138 214 203 — 555
Blondeau..... 167 153 172 — 494
Meunier..... 172 223 216 — 611
Labelle..... 208 155 159 — 522

Totaux..... 891 927 952 — 2770

Alexandra gagne 2 parties.

"LE STE-BRIGIDE"

Nos gais raquetteurs de la partie Est, ont très bien employé le mois de janvier, et se promettent bien d'en faire autant ce mois-ci.

La direction du Sainte-Brigide, ne voulant pas commencer le carême sans réunir tous ses membres et ses amis, alors elle a décidé d'organiser une sortie en raquettes, avec dames, pour mardi 5 février.

Le départ aura lieu du local, No 243 Maisonneuve, angle Sainte-Catherine, à 9 heures très précises.

Les clubs invités qui ne pourront se rendre au Sainte-Brigide pour cette heure, sont priés de se rallier pour 9 heures 25, angle Bleury et Mont-Royal, où les raquetteurs du Sainte-Brigide les rejoindront.

Après une marche à travers la montagne, le retour se fera à la salle "Lavoie", 875 Ontario est, près Maisonneuve, où un goûter sera servi aux invités.

L'organisation de cette sortie a été taillée aux soins du secrétaire René Lamarche qui se promet d'en faire un événement tant sportif, que social.

Monsieur Jos. Gagné, président du club insiste à ce que tous les membres soient présents.

MISCHA LEVITZKI

Voici le programme que jouera à son récital le pianiste Mischa Levitzki, à la salle Windsor, le jeudi, 14 février prochain:

Sonate en la majeur (un mouvement), Scarlatti; Sonate en la majeur, Mozart; Six Variations sur le thème "Ruines d'Athènes", Beethoven; Fantaisie en la mineur, opus 49; Chopin; Nocturne en sol mineur, Chopin; Valse, Chopin; Etude, Chopin; Etude de concert, Schubert; Liszt; Hark Hark the Lark, Schubert; Marche militaire, Schubert; Liszt.

Les billets seront en vente samedi matin le 19 février aux magasins Archambault et Willis. M. Louis H. Bourdon à la direction de ce grand concert.

(Communiqué).

LA MISSION FRANÇAISE ET L'AIDE AU SOLDAT

Lundi, 11 février, à 3 h. de l'après-midi, dans la salle Saint-Sulpice, les délégués français, le capitaine Duthoit, le lieutenant Flory et le sergent Dobelle, avec le concours de plusieurs artistes, donneront une matinée au profit de l'oeuvre "L'Aide au soldat". La séance est sous le haut patronage de Mgr l'archevêque de Montréal. Entrée: 50 sous. Billes en vente chez M. Ed. Archambault, marchand de musique, 312, rue Ste-Catherine Est, et au parloir du collège Ste-Marie. (Communiqué.)

CHOSSES MUNICIPALES UNE TAXE SUR LES PAVAGES

L'UN DES PREMIERS ARTICLES DU PROGRAMME DE NOS FUTURS ADMINISTRATEURS SERAIT DE PORTER AU COMPTOIR DES PROPRIETAIRES LE COUT DES PAVAGES. — NOTES DIVERSES.

La commission administrative de sir Lomer Gouin n'est pas encore entrée en exercice et Madame la Rumeur fait déjà des conjectures; ces dernières ont trait aux moyens que nos futurs administrateurs prendraient pour amener plus d'eau au moulin de Madame Déficit.

Il y a une belle lurette que nos commissaires multiplient leurs tentatives pour mettre au compte des propriétaires le coût des pavages construits en face de leurs propriétés; mais elles ont malheureusement toujours échoué. La perspective d'une dictature mitigée à la tête de notre administration municipale vient de remettre cette question en lumière. Et comme on prévoit tout naturellement que ce sera l'âge de fer de l'absolutisme, chacun de conclure, en changeant quelque peu l'axiome: la loi n'a pas pour but de passer la main l'enfant, c'est-à-dire, que les propriétés, avant longtemps, seront contraintes de solder les frais des améliorations publiques dont il sera le premier à bénéficier.

Il se présente cependant une difficulté. D'aucuns font observer en effet qu'il ne serait pas juste pour tous les propriétaires de payer un tarif uniforme pour la construction ou l'entretien des pavages; et la raison en est bien simple: c'est que la qualité des matériaux employés à tel ou tel endroit est aussi diverse et parfois aussi différente, que les opinions des réformateurs, sur notre futur mode de gouvernement. L'objection paraît assez bien fondée; mais elle peut, prétendent d'ailleurs, être facilement réfutée: on n'aurait qu'à substituer au tarif uniforme une échelle de taxes variées susceptibles de s'harmoniser avec les nombreuses qualités de pavages.

On sait que la situation financière de la ville est plutôt coisée depuis quelques années. En adoptant cette politique du paiement des améliorations locales, par les propriétaires, comme cela se pratique dans la plupart des grandes villes modernes, Montréal, dit-on, pourrait économiser, chaque année, de fortes sommes d'argent.

ON MANQUE D'EAU

On nous informe qu'à l'heure actuelle, non moins de cent cinquante maisons desservies par la Montreal Water and Power Co. et un nombre à peu près égal alimentées par le service municipal de l'aqueduc, manquent absolument d'eau, du fait que les conduites sont congelées depuis la semaine dernière.

La dépense extraordinaire d'eau qui s'est faite à Montréal, durant le cours du mois de janvier, a créé une situation si embarrassante dans le service municipal de l'aqueduc, que le bureau des commissaires vient de demander des subventions pour la fourniture de 40,000 tonnes additionnelles de charbon, pour la maison des pompes du bas niveau.

"Si Montréal doit avoir un maire, dans la nouvelle administration, je serai candidat, si elle doit n'avoir qu'un gérant, je serai encore candidat; je crois que je suis pour un bon gérant que Laurendeau", disait, hier soir, notre premier magistrat avant de partir de nouveau pour Québec.

Deux séances du conseil ont été convoquées pour cette semaine, la première jeudi, l'autre vendredi.

SERVICE POUR FEU LE DR VILLENEUVE

Lundi, le 4 février, a été chanté, à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, un service pour le repos de l'âme du Dr Georges Villeneuve, décédé à Québec, le 21 janvier dernier, et qui fut durant 23 ans surintendant médical de cette institution.

L'office divin a été célébré par M. Pabst Z. Thérien, assisté de MM. les abbés J. L. A. Lapierre et A. O. Boucher, comme diacre et sous-diacre.

Mgr l'archevêque a présidé à l'absoute, accompagné de Mgr Lepailleur, curé de la paroisse de St-François d'Assise, de MM. les abbés Nap, Roy, J. H. Mongeau, curé de Pointe-Claire et ancien aumônier de St-Jean-de-Dieu, A. Benoît, curé de St-Nicolas et ancien aumônier de St-Jean-de-Dieu, E. A. Deschamps, aumônier de l'Institution des Sourdes-Muettes et J. E. Paré.

Étaient aussi présents: Sir L. O. B. Gouin, M. J. Bisailon, C. R. M. Gouin, Belleau, M. et Mme Ed. Villeneuve, Mlle Hortense Villeneuve, M. et Mme J. A. Villeneuve, Mlle Marie Villeneuve, parents du défunt; MM. les Drs Omer Noël et Ad. Allaire, médecins du gouvernement; MM. les Drs Alceé Tétrault, Gaston Lef, de Bellefeuille et J. C. Laroche, médecins internes; M. le Dr Albert Prévost, médecin consultant de l'hôpital St-Jean-de-Dieu.

Les révérends Frères Casimir, Supérieur, et Alceé, de l'Asile St-Basile.

Les révérends Sœurs Marguerite de St-Charles, supérieure, et Hervé-Marie, de l'hôpital St-Justine.

Mme Alceé Tétrault, Mme Gaston Lef, de Bellefeuille, M. et Mme Oscar Paré.

Mère Pantéon, assistante générale, Mère Ancelet, dépositaire générale, la supérieure de l'hôpital des incurables, la supérieure de l'Institution des Sourdes-Muettes et plusieurs autres. Sœurs des différentes maisons de la communauté des Sœurs de la Providence, outre le personnel religieux de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, les gardes

Téléphone Est 8000

ACHETEZ CHEZ DUPUIS = C'EST PAYANT

Prenez votre lunch à la fontaine

VETEMENTS POUR GARÇONNETS

PALETOTS

Genre Ulster, demi - ceinture et collet convertible, pour garçons de 13 à 17 ans.

En cheviote brune

13.95

En frise grise ou brune

14.95



COMPLETS

Genre Norfolk, culotte bouffante, pour garçons de 13 à 17 ans.

En tweed mélangé brun

7.50

En serge marine

7.50

8 H. 30 A 9 H. 30 A.M.

CULOTTES BOUFFANTES en tweed mélangé brun ou gris, pour garçons de 8 à 13 ans. Val. 1.25 à 1.50, pour... .89

BONNES VALEURS DANS LES BAS

Bas en cachemire noir, uni, pour dames. Pointures 8 1/2 à 10. Spécial... .59

BAS en cachemire, à côtes fines, pour enfants. Spécial... .49

BAS en cachemire blanc, pure laine, pour dames. Pointures 8 1/2 à 10. Spécial... 1.00

8 HEURES 30 A 9 HEURES 30 A.M.

BAS en laine worsted, à côtes larges, pour dames et enfants. Spécial... .59

Pas de commandes par poste ou téléphone.

—Au rez-de-chaussée.

JUPES

Marquées à prix réduits pour MERCREDI

Jupes en tweed, valant 8.00, pour... 3.99

Jupes en serge marine et noire, valant 8.00, pour... 6.99

Jupes en serge, valant 12.00, pour... 8.99

Nous avons une collection merveilleuse de jupes de très bonne qualité et de style recherché, en soie, gabardine et tweed mélangé. Prix populaires.

Vous êtes invitées à venir les voir.

—Au premier.

VETEMENTS DELICATS NETTOYES AVEC SUCCES

Très peu d'articles, faisant partie de la toilette des dames, sont si délicats qu'ils ne puissent être nettoyés et pressés par nous qu'avec succès. Ces kimonos et robes de maison, jupes de soie, lingerie de soie, bonnets de boudoir, etc., seront de nouveau comme neufs par notre nettoyage français.

VENTE TOTALE

de tous nos chapeaux d'automne et d'hiver

FORMES DE CHAPEAUX pour dames. Valant 98, pour... 19

FORMES DE CHAPEAUX pour dames. Val. \$1.98, pour... 49

FORMES DE CHAPEAUX pour dames. Valant 4.98 à 6.95, pour... 1.98

CHAPEAUX GARNIS, pour dames. Valant 2.98 et 3.98, pour... 79

CHAPEAUX GARNIS, pour dames. Valant 5.00 à 10.00, pour... 2.95

CHAPEAUX GARNIS, pour fillettes. Valant 38 et 1.49, pour... 49

—Au premier.

MENUS ARTICLES

Galon serpent, 6 verges... 15

Repreneurs pour les bas, chacun... 05

Bones à tracer, chacune... 05

Porte-bobine, chacune... 15

Porte-épingle à chapeaux, en verre, chacun... 05

Broches à tricoter en cellulose... 29

Cerceaux pour la broderie, chacun... 15

Corde de coton, en noir ou blanc, la verge... 02 1/2

Anneaux en os, toutes grandeurs, la douzaine... 08

Galon pour la lingerie, carle... 10

Boutons brevetés, paq... 12 1/2

Boutons en os, pour faux-col, la douzaine... 10

Cire à repasser, 3 pour... 05

Commandes par poste remplies.

8 H. 30 A 9 H. 30 A.M.

MANNEQUINS-BUSTE, 9 seulement, recouverts de drap "Jersey" gris, de bonne qualité. Grandeur 40. Val. 1.25, extra spécial... 59

Pas de commandes par poste ou téléphone.

—Au rez-de-chaussée.

POUR VOS FENETRES

MADRAS BLANC, 25 pouces, jolis dessins, pour rideaux, la verge... 15

MADRAS brun, bleu ou vert, 45 pouces, pour rideaux ou draperies. La verge... 1.15

DRAPERIES en satin ou peluche de soie, pour piano ou corniche... 8.00

8 HEURES 30 A 9 HEURES 30 A.M.

125 COUPONS en marquise, maras, satinette ou cretonne à rideaux. Longueurs de 2 à 5 verges. A moitié prix. Pas de commandes par poste ou téléphone

—Au troisième.

L'ÉPICERIE DUPUIS

SPECIAL POUR MERCREDI
NETTOYEUR "MAPLE LEAF", bte de 10, 4 pour... 31
SAUCE AUX TOMATES (catsup), bout... 10
FEVES BRUNES, 2 lbs... 29
SAVON "SANTA CLAUS", 5 morceaux... 29
Au sous-sol.

LES COMMANDES PAR LA POSTE

sont acceptées pour toutes les marchandises annoncées, à moins d'indication contraire. Ecrivez tout de suite. SATISFACTION OU ARGENT REMIS.

CHAUSSURES ET CLAQUES POUR HOMMES

BOTTINES en veau mat, avec semelle en cuir ou Nœdin, aussi veau acajou avec semelle en cuir épais, style lace, forme moyennement fuyante, semelle à trepointe Goodyear, pour hommes. Pointures 6 à 10 dans le lot. Valeurs jusqu'à 7.50. MERCREDI... 5.45

BOTTINES en feutre noir, forme large, bout uni ou dessus et bout en cuir, très durables, pour hommes. Pointures 6 à 10. Pour écouler à... 1.98

CLAQUES de première qualité, forme large et seyant, pour garçons. Pointures 1 à 5... 79



PANTOUFLES en feutre brun ou noir, semelle en peau d'élan, talon bien ouaté, pour hommes.

Toutes pointures dans le lot. Valant 2.50, pour... 1.69

BOTTINES en veau fendu, style lace "Blucher", intérieur en cuir solide, forme seyant, pour garçons. Pointures 1 à 5. MERCREDI... 2.49

CLAQUES de première qualité, pour chaussures à bout étroit ou large, pour hommes. Toutes pointures dans le lot. MERCREDI... 1.19

8 HEURES 30 A 9 HEURES 30 A.M.

CLAQUES, forme "Comfort", seyant, marque de première qualité, pour garçons. Pointures 8 à 10 1/2. Pour une heure seulement... 49

Pas de commandes par poste ou téléphone.

—Au rez-de-chaussée.

SPECIAL 8 HEURES 30 A 9 HEURES 30 A.M.

TUQUES DE LAINE, en rouge, gris et marine, pour dames. Valant .69, spécial... 39

Pas de commandes par poste ou téléphone

—Au rez-de-chaussée.

LAMPES TUNGSTEN

35 OU 3 POUR 1.00

5,000 lampes faites en Hollande, 25 et 40 watt.

Pas de commandes par téléphone ou en approbation.

FERS A RAPASSER

ELECTRIQUES

HAUTE QUALITE, 3.49

500 fers à repasser "Spécial de Dupuis", pesant 6 lbs, plaqués nickel, entièrement garantis. Au complet avec la corde, le support, etc. Val. 4.50 pour... 3.49

GANTS en chamoisette blanc, pour dames. Pointures 5 1/2 à 8. Spécial... 79

GANTS DE LAINE, en blanc, noir, gris, rouge, etc., pour dames et enfants. Spécial... 29

—Au rez-de-chaussée.

GANTS

—Au deuxième.

AU RAYON DES MEUBLES

AMEUBLEMENT DE VIVIR (living room), quatre morceaux, style "Guillaume et Marie", fini noyer ciré, rembourrés en cuir américain brun. Un sofa, une chaise berceuse, un fauteuil et une table. Très spécial... 27.95

LIT EN CUIVRE

Finis satin ou brillant, poteaux continus de 2 pouces de diamètre, cinq barreaux à l'intérieur, aussi sommier cadre en fer avec deux supports au centre. Les deux articles pour... 23.98

MATELAS

MATELAS HYGIENIQUE de "Dupuis", toutes grandeurs : 3', 3'6", 4', 4'6" par 6 pds, recouverts de couil de fantaisie. Spécial pour cette vente... 4.29

SOMMIERS

SOMMIERS, cadre en fer, marque "Dupuis", garantis ne pas creuser au centre, toutes grandeurs : 3', 3'6", 4' et 4'6" par 6 pds. Très spécial pour cette vente, chacun... 2.99

SOFA-LIT

SOFA tout en acier, formant lit double, matelas recouvert en cretonne de fantaisie. Spécial pour cette vente... 14.98

CETTE CHAISE DE CUISINE POUR

Chaise de cuisine, fini chêne doré, construction très forte, siège en forme. Très spécial, chacune... 75

SOMMIERS EN SPIRALE, toutes grandeurs : 3', 3'6", 4', 4'6" par 6 pds. Val. 9.00 pour... 6.98

—Au rez-de-chaussée.

—Au troisième.

VENTE PRELIMINAIRE DE TISSUS LAVABLES

Tissus lavables, domestiques ou importés, de qualité remarquable, exactement ce qu'il vous faudra bientôt. Vous ferez bien de faire ces achats de bonne heure, pendant que le stock vous offre plus de choix et que les prix sont au plus bas.

ACHETEZ MAINTENANT ET ECONOMISEZ

CRIC DE FANTAISIE, grand assortiment de beaux dessins sur fond clair ou foncé, teinte solide. Val. 25 pour... 14 1/2

GRANDE VALEUR

VOILE FANTAISIE de couleur, 36 et 40 pouces, texture égyptienne garantie pour ne pas froisser. Val. jusqu'à .75 la verge pour... 39

GUINGAN à robes, assortiment de carreaux et rayures, teinte solide. Val. 20 la verge pour... 14 1/2

NANSOUK BLANC, double largeur, fabrication "Wabasso", beau tissu pour sous-vêtements, etc., etc. Valeur 20 la verge pour... 14 1/2

TISSUS BLANCS

Duck, mousseline à tablier, linon, piqué, nansouk. Val. jusqu'à 20 la verge. VOTRE CHOIX à .14 1/2 VALEURS JUSQU'À .65

—Au rez-de-chaussée.

—Au deuxième.

—Au troisième.

—Au quatrième.

—Au cinquième.

—Au sixième.

—Au septième.

—Au huitième.

—Au neuvième.

—Au dixième.

—Au onzième.

—Au douzième.

—Au treizième.

—Au quatorzième.

—Au quinzième.

—Au seizième.

—Au dix-septième.

—Au dix-huitième.

—Au dix-neuvième.

—Au vingtième.

—Au vingt-et-unième.

—Au vingt-deuxième.

—Au vingt-troisième.

—Au vingt-quatrième.

—Au vingt-cinquième.

—Au vingt-sixième.

—Au vingt-septième.

—Au vingt-huitième.

—Au vingt-neuvième.

—Au trentième.

—Au trente-et-unième.

—Au trente-deuxième.

—Au trente-troisième.

—Au trente-quatrième.

—Au trente-cinquième.

—Au trente-sixième.

—Au trente-septième.

—Au trente-huitième.

—Au trente-neuvième.

—Au quarantième.

—Au quarante-et-unième.

—Au quarante-deuxième.

—Au quarante-troisième.

—Au quarante-quatrième.

—Au quarante-cinquième.

—Au quarante-sixième.

—Au quarante-septième.

—Au quarante-huitième.

—Au quarante-neuvième.

—Au cinquantième.

—Au cinquante-et-unième.

—Au cinquante-deuxième.

—Au cinquante-troisième.

—Au cinquante-quatrième.

—Au cinquante-cinquième.

—Au cinquante-sixième.

—Au cinquante-septième.

—Au cinquante-huitième.

—Au cinquante-neuvième.

—Au soixantième.

—Au soixante-et-unième.

—Au soixante-deuxième.

—Au soixante-troisième.

—Au soixante-quatrième.

—Au soixante-cinquième.

—Au soixante-sixième.

—Au soixante-septième.

—Au soixante-huitième.

—Au soixante-neuvième.

—Au septantième.

—Au septante-et-unième.

—Au septante-deuxième.

—Au septante-troisième.

—Au septante-quatrième.

—Au septante-cinquième.

—Au septante-sixième.

—Au septante-septième.

—Au septante-huitième.

—Au septante-neuvième.

—Au quatre-vingtième.

—Au quatre-vingt-et-unième.

—Au quatre-vingt-deuxième.

—Au quatre-vingt-troisième.

—Au quatre-vingt-quatrième.

—Au quatre-vingt-cinquième.

—Au quatre-vingt-sixième.

—Au quatre-vingt-septième.

—Au quatre-vingt-huitième.

—Au quatre-vingt-neuvième.

—Au cinquante.

—Au cinquante-et-unième.

—Au cinquante-deuxième.

—Au cinquante-troisième.

—Au cinquante-quatrième.

—Au cinquante-cinquième.

—Au cinquante-sixième.

—Au cinquante-septième.

—Au cinquante-huitième.

—Au cinquante-neuvième.

—Au cinquante.

—Au cinquante-et-unième.

—Au cinquante-deuxième.

—Au cinquante-troisième.

—Au cinquante-quatrième.

—Au cinquante-cinquième.

—Au cinquante-sixième.

—Au cinquante-septième.

—Au cinquante-huitième.

—Au cinquante-neuvième.

—Au cinquante.

—Au cinquante-et-unième.

—Au cinquante-deuxième.

—Au cinquante-troisième.

—Au cinquante-quatrième.

—Au cinquante-cinquième.